

**CEVITAL**  
**LE COMITÉ DE SOUTIEN**  
**RÉPOND AU P.-DG DU PORT**  
**DE BÉJAÏA**

Page 4

**CRISE ENTRE LE QATAR ET SES VOISINS**  
**L'ALGÉRIE APPELLE**  
**AU DIALOGUE**

Page 3

ISSN : 1112-7449

# MIDI



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

*Libre*

N° 3106 | Mercredi 7 juin 2017 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

**LE TITRE**  
**EN POINT**  
**DE MIRE POUR**  
**L'ENTENTE**

Page 17

**PARTICIPATION AU BUREAU DE L'APN**

# LE DIKTAT DU FLN ET DU RND

Page 3



**FAUX COMPTE TWITTER LUI ATTRIBUANT DES PROPOS SUR LE QATAR**  
**MUSTAPHA GUITOUNI CONDAMNE**  
**FERMEMENT L'USURPATION**  
**DE SON IDENTITÉ**

Page 3



**AGRESSION D'UN CITOYEN À BATNA PAR LA POLICE**  
**LA DGSN RÉAGIT**  
**ET DÉMENT**

Page 4

**TERRORISME ROUTIER**  
**UN RAMADHAN**  
**MEURTRIER !**

Page 5



4

*pays arabes  
rompent leurs  
relations  
diplomatiques avec  
le Qatar.*

50

*blessés et 7  
morts dans une  
attaque terroriste  
à Londres.*

300

*mille barils  
supplémentaires  
seront retranchés  
par l'Opep.*

## REPRISE DU TRAFIC FERROVIAIRE ENTRE LA CAPITALE ET L'EST DU PAYS

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé en début de semaine la reprise du trafic ferroviaire de voyageurs et de marchandises au départ de la capitale vers l'est de pays et ce à partir du lundi 5 du mois en cours.

Cette reprise intervient suite à la fin des travaux qui étaient menés au niveau du tronçon Thénia-Beni Amrane dans la wilaya de Boumerdès. Ces travaux avaient nécessité l'interception de la voie, explique la Société nationale des transports ferroviaires.

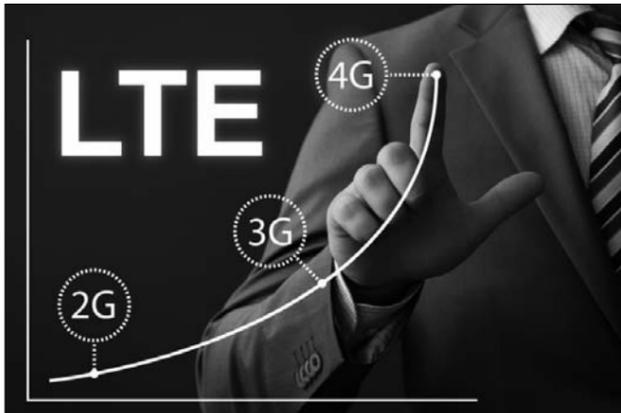
Pour rappel, le trafic ferroviaire de voyageurs et de marchandises entre Alger et l'est du pays était interrompu depuis le 20 mai dernier en raison de travaux de confortement des tunnels, ces travaux étaient rendus nécessaires pour la sécurité des circulations ferroviaires entre les gares de Thénia et de Beni-Amrane.

En conséquence, les trains de voyageurs de grandes lignes et les trains régionaux (aller et retour) Alger-Annaba, Alger-



Constantine, Alger-Béjaïa, Alger-Sétif et Alger-Bouira avaient été supprimés durant toute la période exigée par les travaux. Cette reprise ne manquera pas de réjouir les usagers du rail.

## ALGÉRIE TÉLÉCOM MET FIN À L'OFFRE ILLIMITÉE DE LA 4G LTE



ses réseaux sociaux sont en ces premiers jours du mois sacrés de Ramadhan très actifs. Les sujets de commentaires ne manquent pas, mais ce qui a suscité surtout l'ire

des accros du Web c'est surtout la suppression, par Algérie Télécom, de l'offre illimitée de la 4G LTE.

Pour rappel l'offre 4G LTE d'Algérie Télécom proposait à ses clients des forfaits évolutifs leur permettant de rester connectés grâce à un débit de 512 ko, et ce même après épuisement de leurs forfaits.

L'Association de protection des consommateurs - Apoce - s'est rapproché des services d'Algérie Télécom suite à l'avalanche de plaintes de souscripteurs à cette offre, qui s'estimant lésés s'élevaient contre cette suppression très mal acceptée par ailleurs. Algérie Télécom a, en guise de justifications, affirmé que le contrat signé par les abonnés de la 4G LTE stipule, dans son article 8, que l'opérateur se réserve le droit d'effectuer des changements sur ses offres, notamment en ce qui concerne le débit, cela sans être obligé d'en avertir préalablement sa clientèle. La 4G LTE sera-t-elle reconduite face à cette levée des boucliers? Wait and see...

## RADIO TIZI-OUZOU LANCE UNE COLLECTE DE DONS AU PROFIT DES HANDICAPÉS

Pas moins de 1.775 familles ayant à leur charge des handicapés et les handicapés chefs de famille, au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, ont été concernées par l'opération de collecte de dons initiée par la radio locale.

Cette opération, lancée en collaboration avec la Direction locale de l'action sociale et de la solidarité (DASS) à l'occasion du mois de Ramadhan, consiste en la collecte de dons en numéraires et en nature au profit de deux catégories de familles, à savoir celles ayant à charge deux enfants handicapés ou plus, et les handicapés chefs de famille ayant à leur charge des mineurs. Un numéro de compte bancaire est mis à la disposition des bienfaiteurs de même que quatre sites pour la collecte de dons en nature, à savoir l'école des jeunes aveugles de Boukhalfa, le centre psychopédagogique de Larbaâ-Nath-Irathen, la cellule de proximité et d'écoute de la DASS de Azazga, la cellule et le siège du Croissant-Rouge algérien de Draâ-El-Mizan. L'objectif de cette action humanitaire est de

créer un déclic chez la population pour un élan de solidarité en faveur des franges fragilisées de la société.



## ÂGÉ DE 10 ANS, IL DONNE DES LEÇONS DE... MAQUILLAGE

Alors que la plupart des adultes se trouvent bien démunis devant un recourbe-cils ou un tube de fond de teint, Jack, 10 ans, en a fait son pain quotidien.

Le jeune Anglais qui s'est lancé il y a quatre mois sur Instagram, à raison de 2 vidéos/clichés par semaine, rassemble déjà 130.000 followers.

Devant la caméra il se poudre, se crème, pose les faux-cils et exécute la technique du contouring à la perfection. Bref, tout comme un pro.

En plus d'être habile de ses doigts manucurés, Jack est en plus un militant anti-genre affirmé. Que l'on approuve ou pas, les yeux de biche du garçon font des miracles et il semble promis à un bel avenir dans le secteur de la beauté.

## LE PYROMANE PRÉSUMÉ ÉTAIT UNE... LIGNE ÉLECTRIQUE

Depuis plusieurs jours et le départ d'incendies dans l'arrière-pays biterrois, les soldats du feu étaient persuadés d'avoir affaire à un pyromane en série. Après une enquête et la présence de pompiers sur le terrain pour tenter de prendre sur le fait l'incendiaire présumé, la vérité a finalement rassuré tout le monde : l'auteur de l'incendie était une ligne à moyenne tension qui traverse la forêt.

Plusieurs hectares de forêt détruits Le personnel en charge de l'entretien du réseau électrique a aussitôt procédé aux réparations nécessaires. Plus de peur que de mal puisque les incendies avaient eu des conséquences qui auraient pu être plus dramatiques, le plus violent d'entre eux, le 28 mai, ayant détruit 5 hectares de végétation sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières.

## HARVARD CRÉE UN COURS SUR GAME OF THRONES

Tout ce binge watching de Game of Thrones n'aura pas été en vain. Selon le Times, la prestigieuse université d'Harvard va proposer dès la rentrée 2017 des cours sur Game of Thrones. Le cours, intitulé - Le vrai Game of Thrones : des mythes modernes aux mythes médiévaux -, propose en fait de plonger les étudiants dans l'étude de l'époque médiévale à travers le livre de George R. R. Martin.

Le but sera à terme de découvrir quelles sont les similitudes et divergences entre la série et le vrai Moyen-Age. Dans la description du cours relayée par le Times, l'université explique que la classe explorera comment les séries adaptent et (distordent) l'histoire et la culture du monde médiéval eurasiatique du 1.400 à 1.500.



## NOURIA BENGHABRIT

*"Il y a une grande différence entre la fuite des sujets et la diffusion de ces derniers sur les réseaux sociaux après leur distribution aux élèves."*

D  
I  
X  
I  
T

PARTICIPATION AU BUREAU DE L'APN

# Le diktat du FLN et du RND

*La réunion du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja, avec les chefs des groupes parlementaires a été très tendue. C'était d'ailleurs prévisible.*

PAR KAMAL HAMED

La majorité parlementaire, formée par le FLN et le RND, a imposé sa vision en rejetant toutes les doléances de nombreux groupes parlementaires qui ambitionnaient de siéger au sein du bureau de l'assemblée. Au sein de cette instance dirigeante de l'APN il risque d'y avoir uniquement des représentants du FLN, du RND, du MSP et des indépendants. En somme les 9 postes de vice-présidents de l'assemblée mis en jeu seront essentiellement occupés par le FLN et le RND. Les chefs des groupes parlementaires de ces deux partis, qui disposent de la majorité absolue à l'assemblée, ont barré la route aux groupes parlementaires désirant siéger au sein du bureau.

En somme, sous la forte pression de ces deux groupes parlementaires, le principe de la représentation proportionnelle énoncée dans l'article 13 du règlement intérieur de l'assemblée. Selon les dispositions de cet article les représentants des groupes parlementaires doivent s'enten-



dre sur la distribution des postes de vice-présidents en prenant en compte la représentation proportionnelle de chaque groupe. Or l'appétit féroce du FLN et du RND n'a pas permis d'appliquer cette disposition. Ces deux partis ont alors imposé l'application du paragraphe 2 de l'article 13 sur le mode de désignation des membres du bureau de l'APN... À cet effet, et selon les dispositions de cette disposition, la majorité parlementaire présentera une liste unique qui sera par la suite soumise à l'adoption lors d'une séance plénière qui aura lieu probablement la semaine prochaine.

Le président de l'APN, Saïd Bouhadja, a invité les groupes qui veulent rejoindre la liste de la majorité à se prononcer en rejoignant la liste qui sera élaborée par le FLN et le RND. Selon des sources parlementaires le MSP aurait dit oui à cette proposition. En somme ce parti, qui clame haut et fort qu'il fait partie de l'opposition, fera partie de la liste unique concoctée par la majorité parlementaire. Il lui sera certainement accordé un poste de vice-président tout comme le groupe parlementaire des Indépendants. Les sept autres postes de vice-présidents seront alors attribués au FLN et au

RND. Il est fort à parier que le FLN aura 4 sièges et le RND 3 sièges. Les autres groupes parlementaires, à savoir le FFS, le PT, El Adala, Taj, El Moustakbal et le MPA, ne seront pas représentés au bureau de l'assemblée. L'alliance El Adala, Nahda El Bina crie au scandale. Son chef de groupe parlementaire, Lakhdar Benkhalaf, considère que cette manière de faire n'est autre qu'une forme "d'exclusion car cela n'est pas arrivé depuis 1997".

Selon lui on a eu recours à cette méthode sous le fallacieux prétexte qu'il n'y a pas eu d'accord entre les groupes parlementaires. De son côté le FFS a dit n'être pas concerné par la participation aux structures de l'assemblée qu'il boycotte d'ailleurs depuis la précédente législature. Mais ce parti a épinglé ceux qui prétendent être dans l'opposition et qui ont décidé de faire cause commune avec le FLN et le RND. "J'ai tenu à interpellé les partis qui veulent intégrer le bureau, après l'avoir boycotté en 2012, de nous expliquer ce qui a changé durant ces cinq ans. Pas de réponse. J'ai également précisé que des partis qui intègrent les structures ne peuvent pas se considérer comme partis d'opposition", dira Chaffa Bouaiche, chef du groupe parlementaire du FFS dans une publication sur sa page Facebook.

L'allusion au MSP est on ne peut plus claire.

K. H.

CRISE ENTRE LE QATAR ET SES VOISINS

## L'Algérie appelle au dialogue

PAR LAKHDARI BRAHIM

Algérie a réagi, hier, à la décision de plusieurs pays arabes de couper leurs relations diplomatiques et commerciales avec le Qatar. Dans un communiqué diffusé via l'agence officielle le ministère des Affaires étrangères a appelé les différentes parties au dialogue. "Tout en appelant l'ensemble des pays concernés à adopter le dialogue comme seul moyen de régler leurs différends et de transcender les

divergences qui peuvent naturellement surgir dans les relations entre États, l'Algérie appelle à la nécessité d'observer, en toutes circonstances, les principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires internes des États et du respect de leur souveraineté nationale", précise le communiqué. "L'Algérie reste confiante que les difficultés actuelles ne peuvent être que conjoncturelles et que la sagesse et la retenue finiront par prévaloir tant les véritables défis

qui se dressent devant la marche des pays et des peuples arabes vers une solidarité agissante et une unité effective sont nombreux", conclut le MAE. Avant-hier, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Bahreïn et l'Égypte ont annoncé avoir rompu leurs relations diplomatiques et commerciales avec le Qatar, accusé notamment de soutenir le terrorisme.

L. B.

FAUX COMPTE TWITTER LUI ATTRIBUANT DES PROPOS SUR LE QATAR

## Mustapha Guitouni condamne fermement l'usurpation de son identité

PAR INES AMROUDE

Le compte Twitter @GuitouniEnergy n'est en aucun cas celui du nouveau ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni, a averti hier son département. "Le ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni, condamne fermement l'usurpation de son identité par l'ouverture d'un faux compte Twitter en son nom et à son insu en vue de porter atteinte à son image et de tenir des propos mensongers, attentatoires et calomnieux en son nom", indique le ministère sur sa page Facebook. "Le ministre de l'Énergie dément toutes les déclarations qui lui ont été attribuées dans ce faux compte ouvert dans la soirée du 05 au 6 juin 2017 à des fins clandestines et sordides. Il est à signaler par ailleurs qu'à

ce jour, M. Guitouni ne détient aucun compte sur les réseaux sociaux", a précisé ce département. Le faux compte Twitter a été créé par Tommaso Debenedetti, un Italien qui s'est spécialisé dans les fausses informations. À travers le compte attribué à Mustapha Guitouni, il a publié hier une déclaration selon laquelle "l'Algérie offre au Qatar son fort soutien dans tous les domaines".

Cette fausse publication a forcé le département de l'Énergie à clarifier la situation en rappelant "que seul le ministère des Affaires étrangères est habilité à s'exprimer sur la politique étrangère de l'Algérie".

Alger n'a d'ailleurs pris fait et cause pour aucune partie. Ce matin, le ministère des Affaires étrangères a indiqué suivre avec «

une grande préoccupation la dégradation des relations entre certains pays du Golfe et de la région et leurs répercussions sur l'unité et la solidarité du monde arabe. L'Algérie appelle au "dialogue, à la sagesse et au respect des principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires internes des États et du respect de leur souveraineté nationale".

Tommaso Debenedetti n'en est pas à sa première tentative. Après la nomination du nouveau gouvernement, il avait déjà trompé la presse en créant un faux compte Twitter attribué au Premier ministre, Abdelmajid Tebboune. Le compte a été supprimé depuis.

I. A.

TRAFIC D'ARMES

### Trois individus arrêtés à Oum-El-Bouaghi

Trois trafiquants d'armes ont été arrêtés et cinq fusils de chasse ainsi qu'une grenade défensive saisies, avant-hier lundi, dans la région de Aïn-El-Beida (W. Oum-El-Bouaghi), par la Gendarmerie nationale. C'est ce qu'a indiqué hier le ministère de la Défense dans un communiqué. "Des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, le 5 juin 2017 à Aïn-El-Beida, wilaya de Oum-El-Bouaghi, trois trafiquant d'armes et saisi cinq fusils de chasse et une grenade défensive" lit-on dans le communiqué qui ajoute qu'un détachement de l'Armée nationale populaire "a saisi trois kilogrammes de kif traité à El Oued".

La même source ajoute, par ailleurs, qu'à In-Amenas et Bordj-Badji-Mokhtar, des détachements de l'ANP "ont intercepté huit contrebandiers et saisi un camion, 5,7 tonnes de denrées alimentaires, 1200 litres d'huile de table et divers outils d'orpillage".

En outre, des gardes-côtes "ont déjoué une tentative d'émigration clandestine de 18 personnes à bord d'une embarcation de construction artisanale au large de Ténès, wilaya de Chlef", lit-on encore dans le même communiqué.

Enfin, "21 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Adrar et Béchar", conclut la même source.

## ENERGIES RENOUVELABLES

# Prochainement une nouvelle stratégie

**La ministre de l'Environnement et des Énergies renouvelables, Fatma-Zohra Zerouati, a annoncé à Alger, une nouvelle stratégie en matière d'énergies renouvelables tenant compte des défis climatiques et économiques qui se posent aujourd'hui à l'Algérie.**

PAR RIAD EL HADI

Une nouvelle stratégie en matière d'énergies renouvelables sera élaborée en tenant compte, "sur orientations du Premier ministre, les défis qui se posent l'Algérie, d'une part et la conjoncture économique qui impose ce type d'énergie pour le développement d'une économie alternative, d'autre part", a indiqué la ministre en marge de l'inauguration du nouveau siège de l'Agence nationale des déchets.

Précisant que la priorité sera accordée au

Sud au vu du potentiel énorme qu'il offre dans ce domaine, la ministre a fait état de consultations en cours entre son département et des experts pour l'étude de cette stratégie qui englobe tous les secteurs. "Nous devons faire en sorte que toute étape franchie soit une réussite", a-t-elle ajouté.

Le secteur de l'Environnement était rattaché avant l'avènement du nouveau gouvernement aux Ressources en eau alors que les Énergies renouvelables dépendaient du secteur de l'Énergie.

Concernant l'Environnement, Mme Zerouati a mis l'accent sur la "priorité" que constitue l'élimination des déchets notamment des points noirs et la lutte contre le gaspillage, plus particulièrement, du pain dont le prix est subventionné.

"Nous ne pouvons continuer à jeter les déchets et à gaspiller. Il est important de lutter contre ces comportements", a-t-elle renchéri avant de rappeler que 16.000 baguettes de pain sont jetées quotidiennement dans les poubelles. Concernant les centres d'enfouissement technique

(CET), Mme Zerouati a indiqué qu'un état des lieux sera effectué tout en se penchant sur les problèmes qui se posent au niveau de la gestion, annonçant la réception du deuxième bassin dans les tous prochains jours d'une capacité de trois millions de m<sup>3</sup> pour une durée de dix ans.

A Alger, sera réceptionnée prochainement une unité de lavage et de transformation des sacs en plastique à raison de 2 tonnes par jour.

Par ailleurs, l'Algérie consomme 7,7 milliards de sacs en plastique par an, selon la ministre qui a tenu à préciser que son département ministériel avait d'ores et déjà, entamé des contacts avec plusieurs investisseurs pour la fabrication de sacs en remplacement des sacs en plastique.

La politique du secteur sera centrée s'agissant des déchets, sur la formation, la sensibilisation et la participation du citoyen tout en axant l'éducation des enfants sur les notions de protection de l'environnement et de lutte contre les déchets.

Après un exposé sur l'Agence nationale des déchets, Mme Zerouati a souligné l'importance de mener une bataille contre



les déchets en tout lieu, appelant les cadres de cette entreprise publique à faire usage de la numérisation afin de cibler les objectifs liés à la gestion des déchets.

L'Algérie produit 12 millions de tonnes de déchets par an soit, un taux de 0,85 kg par individu.

R. N.

## CEVITAL

## Le comité de soutien répond au P.-dg du port de Béjaïa

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le comité de soutien aux travailleurs de Cevital a accusé hier le P.-dg du port de Béjaïa "d'acharnement orchestré, synchronisé et organisé" contre Cevital. Le porte-parole et vice-président de ce comité, Mourad Bouzidi, rappelle, dans une déclaration, que le groupe d'Issad Rebrab est le "meilleur client du port et le premier pourvoyeur d'emploi et le premier contributeur à la fiscalité de la région et de l'Algérie après Sonatrach".

Selon lui, le P.-dg du port "bloque les accostages des bateaux de Cevital en violation de la loi. Il ne lui appartient pas de décider du devenir des équipements, aucun texte de loi ne lui donne cette autorité à exiger la destination des équipements ni leur utilisation finale", s'insurge Mourad Bouzidi. Pour lui, la mission du P.-dg du port est de "veiller à la bonne gestion d'un port qu'il est en train de déstabiliser et non pas à se substituer au président de la République ou au Premier ministre". Le

porte-parole du comité dit "douter sérieusement des motivations de ce responsable. S'il est obligé de commettre des actes illégaux qui sanctionnent sa région c'est qu'il doit avoir beaucoup de choses à se reprocher", dit-il. "S'il est incapable d'assumer ses responsabilités et de respecter la loi, alors il n'a qu'à démissionner. Béjaïa ne lui pardonnera pas son entêtement à servir des intérêts occultes au détriment de la population et de la jeunesse de notre région et de l'Algérie entière", conclut Mourad

Bouzidi. Le P.-dg du port de Béjaïa a accusé, hier lundi, Issad Rebrab de "manipuler ses ouvriers". Il a également signalé que Cevital disposait de 140.000 mètres carrés au sein du port, en précisant qu'un terrain lui a été attribué en 1998 pour son projet de trituration de graines oléagineuses. Sauf que Issad Rebrab l'avait utilisé pour implanter un silo de céréales de 120.000 tonnes.

C. A.

### PROMOTION MODEM WIFI 4G

#### Mobilis double vos volumes Internet

À l'occasion du mois sacré de Ramadhan et pour toute acquisition d'un "Pack Navigui 4G", Mobilis double vos bonus internet mensuel.

Disponible à travers les quatorze wilayas couvertes par son réseau 4G, Mobilis lance durant les 30 jours du mois sacré, son offre promotionnelle spécial Ramadhan.

Constitué d'un modem wifi de marque Huawei et d'une SIM Navigui 4G, l'offre est associée à trois paliers adaptés aux besoins de ses clients et dotés d'une Bonification internet mensuel x2:

Modem wifi + SIM Navigui à 8.600DA = 60 Go!

3 Go de bonus de bienvenue + WhatsApp Facebook valable 30 Jours + 10 Go/mois de Bonus x 2, offert pendant 3 mois.

Modem wifi + SIM Navigui à 12.990DA = 60 Go!

3 Go de bonus de bienvenue + WhatsApp Facebook valable 30 Jours + 5 Go/mois de bonus x 2, offert pendant 6 mois.

Modem wifi + SIM Navigui à 15.000DA = 120 Go!

3 Go de bonus de bienvenue + WhatsApp Facebook valable 30 Jours + 5 Go/mois de Bonus x 2, offert pendant 12 mois.

Profitez-en ! Saha Ramdhankoum.

### PROPRIÉTAIRE D'UN BUS À BATNA QUI AURAIT ÉTÉ "AGRESSÉ PAR DES POLICIERS"

## La DGSN réagit et dément

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a affirmé hier que les allégations d'un propriétaire d'un bus de transport urbain à Barika (Batna), que véhicule une vidéo circulant sur Facebook, selon lesquelles il aurait été agressé par des éléments de la police "sont dénuées de tout fondement", soulignant que les mis en cause avaient été déferés à la Justice pour outrage à agents de la force publique en service.

"Après avoir commis une infraction au code de la route, le propriétaire du bus a refusé

d'obtempérer à l'agent de police", indique la DGSN dans un communiqué.

"Une fois arrêté, le mis en cause, aidé de son acolyte, a commencé à crier et à proférer des insultes et des menaces à l'égard des agents de l'ordre public, les accusant de l'agresser physiquement", ajoute la même source. L'enquête a démontré que les deux mis en cause n'avaient pas été agressés par les éléments de police, comme ils l'avaient prétendu. "Après constitution d'un dossier pénal, les deux mis en cause ont été transférés

devant les autorités judiciaires territorialement compétentes, lesquelles ont émis un mandat de dépôt à leur rencontre pour outrage à agents de la force publique en service".

La DGSN appelle les citoyens et les usagers des réseaux sociaux à "ne pas se laisser entraîner par de telles allégations tendancieuses qui visent à semer l'anarchie et à porter atteinte à l'ordre public, sans en vérifier la véracité".

R. N.

### AUX DOMICILES DE DEUX SUSPECTS À KOUBA ET KHRAICIA

## 20 kg de cannabis traité saisis

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont saisi récemment une importante quantité de cannabis traité (20 kg) suite à exécution de deux mandats de perquisition dans deux domiciles à Kouba et Khraicia (Alger), a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Agissant sur information, les éléments de

la division centre de la Police judiciaire, relevant de la sûreté de wilaya d'Alger, ont exécuté un mandat de perquisition au domicile d'un individu suspect impliqué dans le trafic de drogue dans la localité de Kouba, qui s'est soldé par son interpellation et la récupération de 3 kilogrammes de cannabis traité, a précisé la Cellule de communication de la DGSN. Poursuivant leur enquête,

les mêmes éléments de police, ont exécuté un autre mandat de perquisition au domicile d'un individu suspect dans la région de Khraicia, donnant lieu à la récupération de 17 kilogrammes de cannabis traité.

Les mis en cause ont été arrêtés et présentés aux services juridiquement compétents.

R. N.

TERRORISME ROUTIER

# L'hécatombe continue durant le Ramadhan

*Le "terrorisme" routier continue de sévir à travers toutes les régions du pays. Plusieurs morts sont annoncées par-ci, par là et autant de blessés dont certains demeurent handicapés à vie. C'est le triste constat de la Protection civile qui fait état, dans un communiqué, de 38 morts et 1.060 blessés, suite à 1.013 accidents de la route survenus, du 28 mai au 3 juin en cours au niveau de plusieurs régions du pays.*

PAR IDIR AMMOUR

**S**elon les précisions de la même source, le bilan le plus déplorable a été enregistré dans la wilaya de Bledja avec trois morts et 43 autres blessés suite à 59 accidents. C'est l'hécatombe sur nos routes qui se sont transformées en cimetières à ciel ouvert en dépit d'un code de la route des plus durs à l'égard des contrevenants.

La campagne de sensibilisation sur notamment les conséquences de l'excès de vitesse et des dépassements dangereux n'a rien fait pour réduire ces accidents de la route. Le Ramadhan de cette année n'a pas dérogé à la règle et a enregistré son lot d'accidents.

Les raisons principales de cette hécatombe ne sont pas à chercher dans l'état du parc automobile national ou du réseau routier, mais dans la banalisation d'une conduite suicidaire qui ignore tout respect du code de la route.

L'élément humain demeure en effet le principal facteur des accidents de la route pour des raisons qui restent liées aux conditions socioprofessionnelles des citoyens, mais aussi à cause du stress, de la fatigue et des comportements irresponsables.

Des statistiques récentes du Centre national de prévention et de sécurité routière montrent d'ailleurs que la majorité des accidents sont dus à un excès de vitesse, au non-respect de la signalisation ou à des manœuvres dangereuses.

Mais pour se laver les mains, autrement



dit : fuir la responsabilité, la plupart d'entre eux l'imputent à ce mois sacré en particulier. Sachant que des conseils sont prêchés dans les mosquées et les spots que diffusent fréquemment les radios et les chaînes de télévision sont là pour tenter de sensibiliser les chauffards. Ces conseils et spots recommandent la vigilance, la patience et la nécessité de réduire la vitesse. Les jeûneurs se privent même de respecter le code de la route ! Pour preuve, les drames de la route connaissent un pic durant ce mois sacré. Les services des urgences accueillent donc beaucoup plus de victimes de la circulation que d'habitude surtout en fin de journée.

Le conducteur n'a qu'une seule chose en tête : arriver le plus tôt possible à destination pour prendre son - F'tour - à l'heure, peu importe la vitesse et les panneaux de signalisation ou encore ces vies dont on a la responsabilité. Par ailleurs, les pertes financières liées à ces sinistres s'élèvent, à plusieurs milliards de dinars annuellement. Un chiffre faramineux qui comprend, entre autres, les dédommagements des assurances et les prises en charge médicales.

Le durcissement des mesures disciplinaires et les sanctions n'ont jamais été la solution idéale. Qu'est-ce qu'il y a lieu donc de faire devant un tel constat d'échec ?

I. A.

DÉCLARATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES SOUMIS À L'IFU

## Le dernier délai fixé au 30 juin

PAR RAHIMA RAHMOUNI

**L**es contribuables soumis à l'Impôt forfaitaire unique (IFU) ont jusqu'au 30 juin en cours pour la souscription de la déclaration prévisionnelle du chiffre d'affaires soumis à l'IFU au titre de l'année 2017, a indiqué hier le ministère des Finances dans un communiqué. Le dépôt de cette déclaration s'effectue auprès de l'inspection des impôts ou du centre de proximité des impôts du lieu d'activité, précise le ministère.

Lors du dépôt de la déclaration prévisionnelle, les contribuables, qui peuvent télécharger l'imprimé fiscal à partir du site web de la direction générale des Impôts ([www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz)), procèdent au paiement total de l'IFU correspondant au chiffre d'affaires prévisionnel déclaré. Toutefois, ces mêmes contribuables peuvent recourir au paiement fractionné de l'IFU en s'acquittant, lors du dépôt de la déclaration prévisionnelle, de 50 % du montant de cet impôt. Pour les 50 % restants, leur paiement s'effectue, au

moyen du bordereau avis de versement fractionné de l'IFU, en deux versements égaux, le premier payable du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2017 et le deuxième du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2017, précise la même source.

Mais les jeunes promoteurs éligibles aux différents dispositifs d'aide à l'emploi (Ansej, Cnac et Angem) demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 50 % du montant de celui fixé par le Code des impôts directs et taxes assimilées.

Lorsque le délai de paiement expire un jour de congé légal, le paiement est reporté au premier jour ouvrable qui suit. Quant aux nouveaux contribuables soumis à l'IFU, ces derniers doivent souscrire une déclaration prévisionnelle avant le 31 décembre de l'année du début de leur activité et de s'acquitter spontanément du montant de l'IFU dû.

L'IFU avait été institué par les dispositions de l'article 2 de la loi de finances 2007 dont la population fiscale est

actuellement composée de près de 1,5 million de contribuables. Le minimum d'imposition applicable pour les contribuables relevant de l'IFU est de 10.000 DA.

Cet impôt a connu des allègements et des simplifications significatives de ses procédures, au titre des dernières lois de finances, qui lui ont conféré les caractéristiques d'un "impôt moderne", souligne la même source.

Il s'agit notamment de la possibilité de substituer la TVA, la TAP, l'IRG ou l'IBS par l'IFU, de permettre aux contribuables de déclarer eux-mêmes le montant du chiffre d'affaires prévisionnel au titre de l'impôt unique, d'offrir aux contribuables un mode de paiement simplifié (paiement intégral ou paiement fractionné) et de leur proposer également une période d'option au régime du réel étalée sur trois ans, une option valable pour ladite année et les deux années suivantes pendant lesquelles elle est irrévocable.

R. R.

### HERBORISTES À ALGER Dernières mises en garde de la tutelle

Les herboristes ne sont plus autorisés à préparer des mixtures à base d'herbes, ni à faire la promotion des vertus thérapeutiques de leurs produits dans n'importe quel média, a-t-on appris auprès de la direction du commerce de la wilaya d'Alger.

Le représentant de la direction du commerce de la wilaya d'Alger, Ayachi Dahar a indiqué qu'une "instruction ministérielle publiée en mai 2017 prévoyait l'interdiction et l'arrêt immédiat, par les commerçants exerçant l'activité de préparation, de conditionnement ou de vente d'herbes (herboristes et artisans), de toute promotion des vertus thérapeutiques de leurs produits dans n'importe quel média", outre le gel de l'importation de mixtures d'herbes.

En vertu de cette instruction, les inspections aux frontières relevant des services externes du ministère du commerce doivent interdire, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017, "l'introduction de mixtures d'herbes dans le territoire national", a affirmé le responsable.

L'instruction qui fera l'objet d'une large campagne d'information et de sensibilisation, pour expliquer ses procédures, prévoit en outre "l'arrêt immédiat par les herboristes de la production et de la vente de mixtures d'herbes, de préparations médicinales ou de compléments alimentaires", a précisé M. Dahar.

L'instruction définit avec précision la pratique de l'activité d'herboriste "pour éviter toute ambiguïté", a souligné M. Dahar, précisant que tous les herboristes étaient tenus de modifier leur immatriculation au registre de commerce et de se conformer à un nouveau code spécifique à cette activité.

"Un délai ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2017 a été accordé à ces commerçants en vue de se conformer à ces conditions ou de changer d'activité, afin d'autoriser la réouverture de leurs commerces", a-t-il indiqué. L'instruction astreint les herboristes à signer un engagement au niveau de la direction du commerce de la wilaya d'Alger et de "suivre une formation dans le domaine, pour laquelle ils seront convoqués ultérieurement", a-t-il poursuivi.

Les herboristes doivent se conformer aux conditions sus-citées notamment l'interdiction de préparer des mixtures d'herbes et de faire la promotion de vertus thérapeutiques par n'importe quel moyen médiatique. Les herboristes sont appelés à respecter le cadre de leur activité commerciale, à savoir : la vente d'herbes et de parties d'herbes médicinales non toxiques tendres ou sèches (interdiction de vendre des préparations et des mixtures médicinales), outre l'arrêt immédiat de la vente de mixtures d'herbes et de compléments alimentaires. Ils sont tenus d'éviter le recours aux méthodes thérapeutiques traditionnelles telles que la - hidjama -, la - roquia - et l'acupuncture.

Les herboristes, dont les commerces avaient été fermés, pourront reprendre leur activité, toutefois en s'engageant à respecter les mesures contenues dans l'instruction et en signant un engagement au niveau de la direction du commerce de la wilaya d'Alger. Tout comme ils peuvent bien sûr changer également d'activité.

R. R.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS  
 DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
 WILAYA DE BEJAIA

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des travaux publics de la wilaya de Béjaia (N.I.F) N°40801500006082 informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°08/2017 paru aux quotidiens nationaux "Midi Libre" et "المحرور اليومي" du 27/03/2017 relatif à

**P.A.C.E 2016 : entretien des routes nationales expertise et entretien périodique des ouvrages d'art et tunnels sur routes nationales**

**Projet : travaux d'entretien des ouvrages d'art**

**Expertise de trois (03) ouvrages d'art :**

- 1-Expertise du VIADUC Bordj Mira sur RN09 au PK 51+500
- Expertise pont Oued Tissemlalt sur RN09 PK 65+000
- Expertise pont Oued Berd sur RN09 PK 67+000

**Entretien des ouvrages d'art**

- 1-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Ighzer Maakal sur RN 26 au PK24+200
- 2-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Sfayeh sur RN12 au PK113+400
- 3-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Sfayeh sur RN12 au PK112+600
- 4-Entretien de l'ouvrage d'art Attrouche sur RN24 au PK202+000
- 5-Entretien de l'ouvrage d'art Azzaghar sur RN24 au PK198+000
- 6-Entretien de l'ouvrage d'art Takrietz sur RN26 au PK26+450
- 7-Entretien de l'ouvrage d'art Ighzer Amokrane sur RN26 au PK32+300
- 8-Entretien pont Oued Atteba sur RN09A au PK1+800
- 9-Entretien pont Oued Remila sur RN26 au PK13+400(ancien)
- 10-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Tayda sur RN24 au PK205+000
- 11-Entretien pont Oued Mellikeche sur RN26 au PK58+950
- 12-Entretien et réparation des gardes corps des ouvrages d'art y compris peinture sur RN09 (Qtité : 607.2ml) ; RN12 (Qtité:32,7 ml) ; RN26 (Qtité :40 ml) ; RN24 (Qtité :10 ml) ; R74 (Qtité : 8ml) ; RN09 A (Qtité : 45ml)

**Confortement de deux (02) ouvrages d'art :**

- 1- Confortement d'un (01) OA sur RN26 au PK39+200
- 2-Confortement d'un (01) OA sur RN09 A au PK0+800

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières les marchés sont attribués provisoirement aux BET suivants et entreprises suivantes :

**Expertise de trois (03) ouvrages d'art**

**1-Expertise du VIADUC Bordj Mira sur RN09 au PK 51+500 :**

BET : AFR CONSEILS  
 Montant : 2 296 700,00 DA TTC

Délais : Quatre (04) mois

Note technique : 45,00/70

Note financière : 30,00/30

Note globale : 75,00/100

Critères : Pré qualifiée techniquement et mieux disante

NIF : 000116130176064

**2-Expertise Pont Oued Tissemlalt sur RN09 PK 65+000 :**

BET / LECTACT

Montant corrigé : 1 717 170,00 DA TTC

Délais : Cinq (05) mois

Note technique : 47,00/70

Note financière : 30,00/30

Note globale : 77,00/100

Critères : Pré qualifiée techniquement et mieux disante

NIF : 000316189000746

**3-Expertise Pont Oued Berd sur RN09 PK 67+000 :**

BET / LECTACT

Montant corrigé : 2 166 990,00 DA TTC

Délais : Cinq (05) mois

Note technique : 46,00/70

Note financière : 30,00/30

Note globale : 76,00/100

Critères : Pré qualifiée techniquement et mieux disante

NIF : 000316189000746

**Confortement de deux (02) ouvrages d'art**

**1-Confortement d'un (01) OA sur RN26 au PK39+200 :**

Entreprise : EURL ETPBH S. BOUZIDA

Montant : 25 417 567,00 DA TTC

Délais : Dix (10) mois

Note technique : 70,00/100

Critères : Seule entreprise pré qualifiée techniquement et prix raisonnable

NIF : 001506018845507

**2-Confortement d'un (01) OA sur RN09A au PK0+800 :**

Entreprise : EURL ETPBH S. BOUZIDA

Montant : 13 734 980,00 DA TTC

Délais : Dix (10) mois

Note technique : 70,00/100

Critères : Seule entreprise pré qualifiée techniquement et prix raisonnable

NIF : 001506018845507

**Entretien des ouvrages d'art :**

- 1-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Ighzer Maakal sur RN26 au PK24+200 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 2-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Sfayeh sur RN12 au PK113+400 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 3-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Sfayeh sur RN12 au PK112+600 : Infructueux aucune entreprise n'est éligible
- 4-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Attrouche sur RN24 au PK202+000 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 5-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Azzaghar sur RN 24 au PK198+000: Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 6-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Tekritz sur RN26 au PK26+450 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 7-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Ighzer Amokrane sur RN26 au PK32+300 :Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 8-Entretien pont Oued Atteba sur RN09A au PK1+800 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 9-Entretien pont Oued Remila sur RN26 au PK13+400 (ancien) : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 10-Entretien de l'ouvrage d'art Oued Tayda sur RN24 au PK205+000 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 11-Entretien pont Oued Mellikeche sur RN26 au PK58+950 : Infructueux, aucune entreprise n'est éligible
- 12-Entretien et réparation des gardes corps des ouvrages d'art y compris peinture sur RN09 : (qtité :607.2ml) ; RN12 (qtité :32,7ml) ; RN26 (qtité :40ml) ; RN24 (qtité : 10ml) ; RN74 (qtité : 8ml) ; RN09 A (qtité : 45 ml) : infructueux aucune entreprise n'est éligible

**OBSERVATION**

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Béjaia dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public la presse ou le portail des marchés publics cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP/ Béjaia au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
 WILAYA D'ALGER  
 CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BARAKI  
 COMMUNE DE BARAKI  
 NIF No 41000200001608501013  
 N° .../BM/2017

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Relatif à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N° 08/2017 paru dans les journaux nationaux « Midi libre » et « Essaou El Akhar » le 01/02/2017 pour :

**Etude et actualisation des plans parcellaires des lotissements de la commune de Baraki .  
 commune de Baraki .**

En application des dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel No 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ci-dessus qu'à l'issue de l'analyse des offres, l'attribution provisoire est accordé à l'entreprise suivante :

N°	L'ENTREPRISE ET NIF	INTITULE DE L'OPERATION	MONTANT APRES CORRECTION	Délai d'exécution	Note technique 20/40	OBSERVATIONS
01	BET Boumedeche Abdelhak 198018170047038	Lot n°1: Secteur Benghazi	2 142 005,83 DA	30 jours	26	Moins-disant
02	BET Aboutaima Wafa 272423501977107	Lot n°02 : Secteur Baraki Est	3 294 872,00 DA	30 jours	27	Moins-disant
03	C.N.E.R.U D.R.T.O 099916000857438	Lot n°03 : Secteur Haouch Mihoub- Mahmoudi	1 395 870,00 DA	60 jours	37	Moins-disant
04	B . E . T Fatahine abdelkader 197644020109828	Lot n° 04 : Secteur El Meridja	3 177 085,00 DA	60 jours	26	Moins-disant
05	B . E . T Benrekia Nadjib 197926010065821	Lot n° 05 : Secteur Bentalha	2 546 600,00 DA	50 jours	26.8	Moins-disant
06	B . E . T Chablaoui hachemi 197826260031529	Lot n° 06 : Secteur peripherie/ differents lots 13 hectares- Carbonal	4 982 292,00 DA	60 jours	23	Moins-disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut présenter un recours auprès la commission des marchés Publics de la commune de Baraki, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis.

Midi Libre n° 3106 - Mercredi 7 juin 2017 - Anep - 514 929

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TINDOUF

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

NIF : 099037019010822

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de la jeunesse et des sports de la Wilaya de Tindouf informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 01/2017 relative à la Réalisation d'un gazon synthétique au niveau du stade de football a Hai Elkhangua

Paru le 27/03/2017 dans les quotidiens nationaux « El bilad » et «Midi libre », Que le projet du marché de réalisation cité ci-dessus est attribués provisoirement à :

Soumissionnaire retenu N° d'identification fiscale	Montant de l'offre après correction en DA TTC	Note technique /100	Délai de réalisation	Critère d'attribution
SARL BK FORUM NIF : 00113404643084634002	40 930 002,40 DA	55,50 points	(04) Quatre Mois	l'offre la moins disante

Le présent avis tient lieu d'invitation aux autres soumissionnaires, ceux d'entre eux qui sont intéressés, pour se rapprocher aux services de la DJS TINDOUF, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours devant la commission des marchés de la wilaya dans un délai de (10) dix jours à compter de la première parution de ce présent avis. Conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 1,2,3 et 4 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LE DIRECTEUR

PLUS DE 600.000 TRAVAILLEURS NON SALARIÉS RÉGULARISÉS À LA CASNOS

# Recouvrement de plus de 43 milliards DA

Grâce aux mesures de facilitation prises par la Casnos et les échéanciers accordés pour le paiement, la Caisse a réussi à récupérer des montants de cotisations conséquents ces 6 derniers mois.

Plus de 600.000 travailleurs non salariés ont régularisé leur situation auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (Casnos) et plus de 43 milliards DA de cotisations ont été recouverts depuis janvier 2017, a indiqué le directeur général de cette caisse, Chawki Acheuk-Youcef.

"Au total, 619.056 travailleurs non-salariés débiteurs de cotisations ont régularisé leur situation auprès de la Casnos, 68.000 nouveaux affiliés ont été enregistrés et 43,21 milliards DA ont été recouverts depuis janvier 2017, et ce grâce aux mesures de facilitation prises par la Caisse", a déclaré M. Acheuk-Youcef au forum d'El Moudjahid.



Il s'agit des mesures de facilitation destinées aux non-salariés débiteurs de cotisations, dont la date butoir est fixée au 30 juin 2017, leur permettant de payer leur cotisation de l'année en cours et de bénéficier d'un échéancier de paiement de leurs cotisations antérieures et des prestations d'assurance sociale par la délivrance de la carte "Chifa". La Caisse compte actuellement plus de 1,8 million de travailleurs non-salariés affiliés actifs, dont près d'un million ont régularisé leur situation en matière de cotisation, alors que les 800.000 affiliés restants "ne sont toujours pas à jour", a-t-il dit, précisant que "plus de 200.000 ont

été saisis par la Caisse à travers des mises en demeure par des SMS et des opérations de contrôle à l'effet de régulariser leur situation".

D'autre part, il a révélé que depuis l'application des mesures exceptionnelles de la Loi de finances complémentaire (LFC 2015) qui ont pris fin le 31 décembre 2016, la Casnos a enregistré une augmentation des recettes de 93%, de 37% de nouveaux affiliés et de 43% pour le nombre d'affiliés à jour en matière de cotisation, selon le même responsable.

Le DG de la Casnos a également affirmé que des moyens ont été mobilisés pour renforcer et affiner les opé-

rations de contrôle des travailleurs non-salariés non encore affiliés ou affiliés débiteurs de cotisation.

Il a expliqué que les moyens des agents de contrôle de la caisse ont été renforcés par la mise à leur disposition d'un "système mobile de consultation et d'affiliation d'office" des travailleurs non-salariés qui ne sont pas affiliés et qui ne se présentent pas aux agences de la Caisse pour régulariser leur situation. En matière d'organisation et de rapprochement de la Caisse de ses assurés sociaux, il a indiqué que 49 agences de wilaya (2 agences pour la wilaya d'Alger) ont été mises en place et 137 nouvelles structures de proximité ont été implantées pour assurer une amélioration la qualité des prestations. A cette occasion, M. Acheuk-Youcef a invité les travailleurs non salariés débiteurs de cotisations, à se présenter avant le 30 juin courant pour régulariser leur situation et bénéficier des échéanciers de paiement de leurs cotisations antérieures, soulignant que les agences de la Caisse sont ouverts du samedi à jeudi et le soir du 21 h 30 à minuit durant le mois de Ramadhan. **R. E.**

## CRISE ENTRE VOISINS DU GOLFE

### Des milliards de dollars de pertes

La crise diplomatique entre le Qatar et certains de ses voisins du Golfe pourrait leur coûter des milliards de dollars en échanges commerciaux et investissements et augmenter leurs coûts d'emprunt dans un contexte de fléchissement des cours pétroliers.

Le Qatar, doté d'un fonds souverain estimé à 335 milliards de dollars, paraît pouvoir surmonter la crise née de la rupture des liaisons aériennes, maritimes et routières décidée par l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis et l'Égypte.

Les infrastructures portuaires récemment agrandies de l'émirat qatari font qu'il pourra continuer ses exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) qui lui ont valu un excédent commercial de

2,7 milliards de dollars en avril et importer par voie maritime les biens qui transitaient auparavant par la frontière saoudienne, dorénavant fermée.

Mais certains pans de l'économie qatarie risquent de souffrir si la crise dure des mois, perspective qui a provoqué une chute de plus de 7% de la Bourse de Doha lundi.

La compagnie aérienne Qatar Airways, fer de lance de l'émirat dans sa volonté de devenir une destination touristique, risque de subir des pertes du fait de son interdiction de séjour dans certains des aéroports les plus importants du Moyen-Orient.

Le Qatar a emprunté localement et à l'étranger pour financer un plan de grands travaux de 200 milliards de

dollars car il doit accueillir le Mondial de football en 2022. La baisse des emprunts de l'émirat lundi laisse penser qu'il lui reviendra plus cher d'emprunter, au risque peut-être de ralentir certains projets. Les emprunts d'autres pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui en compte six, n'ont guère bougé lundi mais des banquiers estiment que c'est l'ensemble de la région qui risque de devoir payer plus pour emprunter si la querelle diplomatique persiste. "Si le contentieux se prolonge, les ramifications risquent d'être énormes", a dit l'un d'eux. "Les gérants d'actifs ne feront aucune différence entre le Qatar et le reste du CCG".

## ECONOMIE AMÉRICAINE

### La productivité n'a pas varié au 1<sup>er</sup> trimestre

La productivité n'a pas été aussi faible qu'on l'avait estimé dans un premier temps aux États-Unis au premier trimestre mais sa tendance de fond, faible, fait qu'elle reste un obstacle à une croissance économique plus soutenue. Le département du Travail a fait savoir lundi que la productivité non agricole n'avait pas changé au premier trimestre, alors qu'il avait auparavant fait état d'une contraction annualisée de 0,6%. Il a ajouté que la croissance des coûts du travail en début d'année n'avait pas été aussi prononcée qu'il l'avait annoncé en mai, ce qui est susceptible de soulever des questions sur

l'absence d'inflation salariale alors que le marché du travail est très tendu. La révision de la productivité du premier trimestre est conforme au consensus. Elle avait augmenté de 1,8% au quatrième trimestre 2016.

Par rapport au premier trimestre 2016, la productivité a crû de 1,2%, ce qui semble annoncer un mieux. La productivité a augmenté en moyenne de 0,6% annualisé au cours des cinq dernières années, bien en deçà de son taux moyen de 2,1% sur la période 1947-2016, ce qui voudrait dire que le potentiel de croissance économique des États-Unis décline. La croissance

économique a été de 1,2% au premier trimestre et de 1,6% en 2016; la croissance annuelle du PIB n'a pas dépassé 2,6% depuis la fin de la récession de 2007-2009. Autant dire que le gouvernement américain risque d'avoir du mal à atteindre son objectif de croissance annuelle de 3%. Les économistes imputent cet état de fait à un faible investissement productif, provoquant une forte baisse du ratio du capital au travail. Il y a également le sentiment que la productivité est mal calculée, tout particulièrement pour le secteur de l'informatique. **R. E.**

## ZONE EURO

### Croissance maintenue dans le secteur privé en mai

La croissance de l'activité est restée soutenue en mai dans la zone euro, soutenue par une demande en hausse, selon la version définitive des indices Markit publiée lundi.

L'indice PMI composite, qui intègre à la fois les services et l'industrie, est ressorti à 56,8, sans changement par rapport à la version provisoire et au niveau d'avril. Il se maintient depuis la mi-2013 au-dessus de la barre de 50 qui marque la séparation entre contraction et croissance.

Selon IHS Markit, ce niveau est compatible avec une croissance de 0,7% au deuxième trimestre, ce qui marquerait une nette amélioration par rapport à celle de 0,5% mesurée sur les trois premiers mois de l'année. Le sous-indice des entrées de commandes a été révisé à 55,9 contre 55,5 en version "flash", laissant anticiper la poursuite d'une croissance vigoureuse sur les prochains mois. Le sous-indice des prix à la production a en revanche reflué à 52,4 (52,8 en version flash), confirmant le ralentissement des pressions inflationnistes.

L'indice PMI du seul secteur des services est ressorti à 56,3 contre 56,4 en avril et 56,2 en version flash.

**R. E.**

GUELMA

## La réserve naturelle de Béni-Salah abrite à l'honneur

Se fiant au thème illustrant cette année la Journée mondiale de l'environnement sous l'intitulé « *Rapproche les gens de la nature* », la direction locale de l'environnement s'est détachée cette fois-ci des pratiques habituelles réduites ordinairement à de simples expositions dans ce genre de manifestations pour placer l'événement dans son contexte réel en plein milieu agreste tout en lui donnant l'importance qu'il revêt. Ainsi le concours de la Conservation des forêts et des associations de défense de la nature dont la fameuse planète bleue a l'appui, les responsables du secteur de l'environnement ont initié ce lundi une visite guidée à la réserve naturelle de Béni-Salah au profit d'un grand nombre d'enfants. Sur place, tout en sensibilisant les visiteurs sur la protection de la nature qui demeure notre support de vie ont ils souligné, des spécialistes ont présenté l'espace biotique qui s'étend sur une superficie de 2.000 hectares et renferme une flore à formations multiples et variées et une faune mammalienne très riche, dont le cerf de Barbarie considéré comme étant le dernier cervidé d'Afrique. Les intervenants ont également prévenu contre les facteurs de dégradation qui s'inscrivent généralement dans le surpâturage, le braconnage et les incendies. Cette sortie a permis aux enfants de se livrer à des jeux en plein air et à participer à un concours d'exercices éducatifs et physiques ponctués par la remise de prix aux lauréats. Rappelons que cette journée créée en 1972 et célébrée annuellement le 5 juin a pour objectif de sensibiliser les nations aux enjeux écologiques et les inciter à opter pour le développement durable.

SOUK-AHRAS

## Le programme de distribution des logements sociaux maintenu

Il est une chose qu'il faut reconnaître au niveau de la wilaya de Souk-Ahras, c'est la volonté patente des pouvoirs publics à en finir avec le problème de l'habitat en dépit du fait que celui-ci est constamment sujet à rebondissements. Malgré les contraintes conjoncturelles que connaissent les entreprises en charge des projets de ce secteur notamment en matière de recouvrement de leurs dûs, la réalisation des programmes retenus se poursuit quasiment au rythme requis. Durant les derniers mois, plusieurs quotas réceptionnés au niveau de certaines communes ont été distribués permettant à leurs bénéficiaires de passer le Ramadhan dans un cadre d'habitation décent. « *Il n'échappe à personne que la période actuelle est manifestement marquée par une activité particulière dans la distribution des logements à caractère social. L'accent est mis actuellement sur le quota réservé à la daïra de Sedrata où la commission compétente œuvre d'une façon ininterrompue. J'avais signalé auparavant que celle-ci a finalisé une première partie des listes qui a été adressée pour contrôle à la CNL, au ministère de l'Habitat ainsi qu'aux autres instances concernées qui sont censés procéder à un examen plus approfondi des dossiers et dévoiler les cas d'attribution non conformes. Quand*

CONSTANTINE, CASNOS

# Ouverture prochaine de nouveaux guichets de proximité

*Deux nouveaux guichets de proximité de la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnos) seront prochainement ouverts dans la wilaya de Constantine, a annoncé une responsable de l'antenne locale de cet organisme.*

**"C**es annexes en question seront ouvertes dans les communes de Zighoud Youcef (Nord de Constantine) et d'Aïn Abid (sud-est de Constantine)", a indiqué Mme Amina Deriouèche, responsable de la cellule d'écoute au sein de la Casnos, lors d'un forum de la radio consacré à l'évaluation des activités locales de cette caisse. "Cette initiative est venue à point nommé soulager les abonnés de cette caisse, pour laquelle les déplacements au chef-lieu de wilaya constituent un calvaire en permanence", s'est-elle félicitée. Elle s'inscrit, a-t-elle ajouté, dans le cadre des nouvelles mesures et orientations initiées par les pouvoirs publics, visant le rapprochement de l'administration du citoyen. "Toutes les informations dont auront besoin les clients de ces deux régions, en nette croissance démographique, seront disponibles au niveau de ces deux guichets" avec extensions des compétences à l'ensemble des prestations "recouvrements, activation de la carte Chifa, contrôle médical", a fait savoir Mme Deriouèche. Et de rappeler : la Casnos de Constantine dispose actuellement de 5 structures similaires, dont 2 situées



dans les cités de Daksi- Abdesselam et de Bab El-Kentera (Constantine) et 3 autres implantées dans les communes d'El Khroub, de Hamma-Bouziane et à la nouvelle ville Ali-Mendjeli. Sur les 52.000 travailleurs non-salariés débiteurs de cotisations auprès de l'antenne locale de la Casnos de Constantine, 36.000 personnes ont régularisé leur situation depuis janvier 2017, dans le cadre des récentes procédures exceptionnelles de facilitation de paiement de cotisation, a par ailleurs souligné la responsable. Cette opération permet aux non-salariés de bénéficier d'un échéancier de paiement pour la mise à jour de leurs cotisations antérieures et la réduction des pénalités de retard et même de 100%, pour les cas de force majeure au cas où l'intéressé fournirait les documents justifiant son retard, explique Mme Deriouèche. Elle a

signalé, dans ce même contexte, que 16.000 adhérents sont actuellement en retard pour le paiement de leurs cotisations, affirmant que des campagnes de sensibilisation et d'information sur l'informatisation des systèmes, la flexibilité dans le paiement des cotisations et autres procédures se poursuivent dans la wilaya et tout au long de l'année ciblant l'ensemble des abonnés, dont des commerçants, artisans, agriculteurs, transporteurs et autres opérateurs inscrits dans le cadre de la profession libérale. L'occasion a été propice pour renseigner sur l'existence d'un site web qui offre la possibilité de télécharger des documents, d'avoir des demandes d'affiliation, des commandes d'attestation de mise à jour et même le calcul de retraite et capital décès.

JIJEL, LA PROTECTION CIVILE SE MOBILISE

## Trois nouvelles plages ouvertes à la baignade

Après l'ouverture officielle de la saison estivale 2017 par le wali de Jijel à la plage de Beni Belaïd dans la commune côtière de Khiri Oued Adjoul à l'est de Jijel, c'est au tour des différents secteurs de la wilaya pour contribuer à la réussite de cette saison estivale qui s'annonce déjà chaude. La saison estivale synonyme de grande affluence sur les plages avec son lot de noyades annuelles et synonyme aussi d'un grand nombre de départs de feu qui occasionnent des ravages considérables aux forêts et aux récoltes, selon un officier de la Protection civile rencontré sur les lieux, ce dernier estime qu'il y aura une affluence plus grande cette année

pour plusieurs raisons. D'abord, parce que nous avons eu un hiver rigoureux, l'été sera très chaud, selon l'expérience vécue par les anciens, ensuite, cette année le Ramadhan est avancé, donc dès le début du mois de juillet, après la proclamation des résultats des examens scolaires et la célébration de la fête de l'Aïd El-Fitr, il y aura un afflux considérable vers toutes les plages du pays. La Protection civile a renforcé son dispositif d'intervention et ses effectifs à l'occasion de la saison estivale. En effet, 78 agents de la protection civile dont 18 plongeurs et quelques 350 agents saisonniers seront mobilisés depuis le début du mois de juin pour assurer

la surveillance des plages durant cette période. La Protection civile a scindé son littoral en plusieurs secteurs d'interventions pour mieux cerner les appels de secours. Ces dispositions s'inscrivent en effet dans son programme d'action. En renforçant ses effectifs en application d'un plan d'action minutieusement étudié, les services concernés ont également mis l'accent sur les moyens avec un renfort conséquent pour la sécurité des plages. Les 35 postes de surveillance répartis sur les 27 plages ouvertes à la baignade cette année dont trois nouvelles plages celles d'Aouka (Jijel), Kissir (El-Aouana) et la plage de Djenana. Treize embarcations rigides

et semi-rigides ont été acquises. Ces équipements spécifiques sont destinés à assurer le sauvetage marin dans toute la zone balnéaire sur 120 kilomètres de côtes en plus de la sécurité des plages où des équipes spéciales seront affectées aux postes de secours. L'encadrement des dispositifs opérationnels est assuré par des plongeurs professionnels. L'affluence qui prévaut chaque été a été la pierre angulaire de cette décision, expliquent ces services. Les unités sont équipées de tout le matériel nécessaire pour la prévention contre les incendies, les noyades et surtout les accidents de la route.

APS

BATNA, DRAME DE LA SILICOSE

# La liste des victimes s'allonge à T'kout



*Ces deux décès simultanés portent à 180 le nombre des victimes de la silicose, un décompte provisoire établi par des réseaux sociaux principalement à T'kout, localité située à 80 kilomètres, où la société civile s'implique en l'absence de statistiques officielles.*

La silicose, maladie respiratoire incurable, continue à faire des victimes dans la région profonde des Aurès. En effet, un jeune homme, âgé d'une trentaine d'années, à savoir F. A., ainsi qu'un autre jeune presque du même âge, à savoir C. B., tous deux originaires d'Inoughissen, localité située en pleine zone montagneuse des Aurès, et tous deux atteints de cette redoutable maladie, sont morts l'un après l'autre, en ce début de semaine des suites de grandes difficultés respiratoires qu'ils ont douloureusement vécues. Ces deux décès simultanés portent à 180 le nombre des victimes de la silicose, un décompte provisoire établi par des réseaux sociaux principalement à T'kout, localité située à 80 kilomètres, où la société civile s'implique en l'absence de statistiques officielles. Les deux victimes en question sont décédées, selon des intervenants versés dans le contexte

sanitaire, suite aux complications dues à la maladie de la silicose qui rend, selon des spécialistes, les poumons durs comme la pierre. Le problème de la silicose ne se pose pas seulement dans la région de T'kout mais aussi dans d'autres régions, selon les paramètres en place laissent apparaître que dans le but de gagner de l'argent et de nourrir leurs familles, plusieurs centaines de jeunes et de moins jeunes, dont l'âge varie entre 17 et 45 ans, originaires de la profonde région des Aurès, allant d'Arris, à T'kout, en passant par Chenaoura, Taghit, Inoughissen, Ghassira, Kimel et Tighanimine, sont devenus par la force des choses des tailleurs de pierres qui offrent leurs services pour la réalisation de constructions un peu partout à travers les divers espaces du pays. Sur les bases d'une enquête menée il y a quelque temps de cela par des services spécialisés de la wilaya de Batna et un bilan officiel bien détaillé, pas moins de 500 tailleurs de pierres originaires des zones montagneuses des Aurès activaient dans 26 wilayas. Tout cela peut paraître normal mais le problème qui se pose est relatif au fait que bon nombre de ces jeunes souffrent plus ou moins de la maladie de la silicose due à l'inhalation prolongée de poussière de silicate. Bien avant 2010, date de la médiatisation de cette maladie, des dizaines de jeunes et de moins jeunes sont morts à travers diverses régions du pays. Et plusieurs dizaines d'autres

vivent difficilement avec des problèmes respiratoires graves. Ces malheureux événements ont été durement vécus, la presse en a fait écho et l'alerte a été actionnée. Des équipes médicales, se sont penchées sérieusement sur le sujet et une commission de dépistage de la silicose a été installée à Batna, par le passé avec en relief des actions de sensibilisation relative à la pratique du métier dangereux de tailleur de pierres dont la nécessité du port de masques de protection et l'obligation de l'utilisation d'outils adaptés. D'autres images surgissent et ont trait au fait que travaillant à l'aide de tronçonneuse et sans aucune protection, les tailleurs de pierres exercent au noir, sans assurance et sans aucune prise en charge en cas d'accident ou d'atteinte de maladies. Ils sont sollicités pour effectuer un travail mais lorsqu'ils tombent gravement malades des suites de complications respiratoires, ils se réfugient dans un coin attendant une éventuelle prise en charge par les services spécialisés de la santé publique. Plus d'une dizaine de cas silicotiques ont périodiquement bénéficié dans la région des Aurès, de l'oxygénothérapie à domicile à l'aide d'extracteurs et d'obus d'oxygène mais les événements vécus semblent dépasser tout le monde et c'est en ce sens que tout le monde a les yeux rivés vers le nouvel hôpital de T'kout, qui ouvrira d'ici peu ses portes et qui servira à prendre en charge les malades souffrant de silicose.

CONSTANTINE

## 103 jeunes formés en couture et pâtisserie traditionnelle

Pas moins de 103 jeunes ont suivi une formation en couture et pâtisserie traditionnelle, à l'initiative de la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de la wilaya de Constantine, a indiqué son directeur, Nessreddine Benarab. La première session de formation, organisée entre les mois de janvier et mai dernier, a ciblé 53 apprenants intéressés par la confection de gâteaux traditionnels et 50 stagiaires dans le domaine de la couture, a précisé le même responsable. L'objectif de cette formation encadrée par des professionnels des domaines est "d'enrichir les connaissances et les compétences de cette frange de stagiaires et de peaufiner leur savoir-faire", tout en contribuant à la promotion de ces activités artisanales, a-t-il affirmé. Une seconde session prévue entre les mois de juin et de novembre 2017 ciblera 96 jeunes à raison de 25 à 30 apprenants par groupe, a ajouté M. Benarab qui a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier ce genre de formations afin de promouvoir, notamment, les métiers artisanaux menacés de disparition. Les formations en couture et pâtisserie traditionnelle, dispensées par l'école des métiers de la CAM de Constantine, attirent d'une année à l'autre un nombre de plus en plus important de jeunes désireux bénéficier d'un diplôme pour activer dans ces domaines, a déclaré le même responsable. La couture et la confection de gâteaux traditionnels sont des activités devenues "non seulement des créneaux rentables, mais aussi considérés comme vecteur de conservation d'un savoir ancestral, jalousement sauvegardé, notamment par les femmes constantinoises", a-t-il indiqué. Ces artisans qui ont suivi une formation de 6 mois pourront bénéficier de crédits bancaires pour l'acquisition des équipements dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi des jeunes et créer leur micro-entreprise spécialisée, sous la supervision de la CAM. Un total de 2.539 jeunes s'intéressant à ces métiers, en pleine expansion dans la wilaya ont été formés par la CAM de Constantine depuis la création de cette école en 2003, selon les dernières statistiques établies par les responsables de la CAM. APS

SÉTIF, SUITE AUX DERNIÈRES INTEMPÉRIES

## Plusieurs quartiers les pieds dans l'eau

Les pluies assez marquées qui ont affecté la région de Sétif durant ces dernières 48 heures ont provoqué une légère montée des eaux dans certains quartiers et groupements urbains de la wilaya, a indiqué, lundi, le chargé de communication de la direction de la Protection civile.

Les services de ce corps constitué ont effectué 27 inspections entre

dimanche soir et lundi matin, dont huit interventions, afin d'évacuer les eaux pluviales des lieux affectés, notamment des foyers dans la commune de Sétif, ainsi que des communes voisines, a expliqué le capitaine Ahmed Lamamra. Il a, à ce propos, ajouté que le niveau des eaux a enregistré une montée d'environ 30 à 40 centimètres. Les interventions des

services de la Protection civile ont ciblé les cités Telidjane, Yahiaoui, Bouaroua, Beaumarchais, l'ALN et la rue 8-Mai 1945 de la ville de Sétif, ainsi que les communes d'Aïn-Oulmène, Aïn-Azel, Hammam Soukhna, Guidjel, Tella, Aïn-Lahdjar, au sud de la capitale des Hauts-Plateaux, a souligné le même responsable. Selon les services de la

Protection civile, aucune perte humaine n'est à déplorer, ni de dégâts matériels, suite à ces intempéries contre lesquelles d'importants moyens ont été déployés.

Les mêmes services ont signalé le dérapage d'un camion dans la commune d'Aïn-Azel dû au manque de visibilité. APS

## AFGHANISTAN

# Kaboul accueille un sommet pour la paix après une semaine de violences

Une conférence de paix multinationale devait avoir lieu hier à Kaboul, capitale meurtrie par une série d'attentats et de heurts armés qui ont fait plus de 100 morts et des centaines de blessés ces derniers jours.

La ville reste en grande partie bouclée avant ce sommet, sous encore plus haute sécurité que d'habitude, avec des points de contrôle et des patrouilles supplémentaires, ainsi que des restrictions strictes à la circulation civile.

Des représentants d'une vingtaine de pays sont attendus au "Processus de Kaboul", un sommet avant tout symbolique qui vise à rallier un soutien international en faveur de mesures visant à rétablir la sécurité en Afghanistan, a indiqué lundi le gou-



vernement. "Le processus de Kaboul a pour but d'atteindre un consensus au sein de la région et du monde pour ramener la paix en Afghanistan", a déclaré le porte-

parole de la présidence, Shah Hussain Murtazawi.

Il se déroule alors que la population de Kaboul est particulièrement tendue depuis

un attentat au camion piégé qui a frappé mercredi dernier le quartier diplomatique, tuant au moins 90 personnes et en blessant des centaines, l'attaque la plus meurtrière dans la capitale depuis plus de 15 ans. Quatre autres personnes ont été tuées vendredi dans des heurts entre la police et des manifestants furieux de cet attentat.

Les protestataires en étaient lundi au quatrième jour de sit-in près du site de l'explosion, et réclament la démission des chefs des services de sécurité afghans, notamment le conseiller à la sécurité nationale Hanif Atmar.

Samedi, au moins sept autres personnes ont été tuées lors d'un nouvel attentat perpétré lors des funérailles d'un manifestant tué vendredi, le fils d'un influent sénateur afghan. Aucun groupe n'a revendiqué ces attentats, mais le gouvernement a accusé le réseau Haqqani, allié des talibans, d'être responsable de celui de mercredi.

## ÉTATS-UNIS

## Le Sénat ouvre une enquête sur Hillary Clinton

Selon Chuck Grassley, président de la commission de la Justice du Sénat américain, la démocrate Hilary Clinton aurait essayé d'aider un sponsor de la Fondation Clinton, Muhammad Yunus, à éviter des poursuites pour corruption lancées par le gouvernement bangladais. Ainsi, la commission du Sénat a-t-elle entamé une procédure contre l'ex-secrétaire d'État pour révéler ses actions entre 2009 et 2013, annonce le *Daily Caller*.

Toujours selon la même source, Hilary Clinton aurait ordonné à des diplomates américains de haut rang de faire pression sur le Premier ministre bangladais, Sheikh Hasina, et sur son fils Sajeeb afin de mettre fin à une enquête pour corruption contre Muhammad Yunus. Le journal affirme également que l'ex-secrétaire d'État a notamment menacé Sajeeb de réaliser un contrôle fiscal de toutes ses activités aux États-Unis si sa mère n'arrêtait pas le

processus contre M. Yunus. Chuck Grassley s'est adressé au secrétaire d'État Rex Tillerson pour qu'il fournisse à la commission du Sénat tous les papiers relatifs à cette affaire, y compris la correspondance, d'ici le 15 juin.

Le *Daily Caller* a signalé qu'il s'agissait de la première enquête sur Hillary Clinton lancée par le Congrès depuis la défaite de la démocrate à la présidentielle de 2016. Auparavant, le FBI avait déjà enquêté sur

l'utilisation par Hillary Clinton d'un serveur et d'une adresse courriel privés pour envoyer et recevoir des informations classées confidentiel et ce pendant qu'elle occupait le poste de secrétaire d'État. Le FBI avait conclu que les actions de Mme Clinton ne constituaient pas un crime. Il a toutefois été reconnu qu'elle avait agi de manière extrêmement imprudente.

## VENEZUELA

## Les militaires pour disperser les manifestants

Des militaires vénézuéliens ont délogé lundi des opposants au président socialiste Nicolas Maduro qui organisaient un sit-in dans le cadre de la vague de manifestations secouant le pays depuis début avril et ayant déjà fait 65 morts. Deux députés de l'opposition, majoritaire au Parlement depuis fin 2015, ont affirmé avoir été agressés. "Un agent de la garde nationale a frappé mon camarade Miguel Pizarro et moi, ils m'ont jeté dans ce caniveau. Ces gardes sont devenus fous", a déclaré le député Juan Requesens, aidé à se relever par plusieurs manifestants sur l'avenue Francisco-Fajardo, dans l'est de Caracas. Les deux députés, membres du parti Primero Justicia de l'ex-candidat à la prési-

dentielle Henrique Capriles, ont été encerclés par des agents de la Garde nationale bolivarienne (GNB, armée) alors qu'ils rejoignaient l'autoroute avec plusieurs dizaines de manifestants.

"Ils m'ont donné un coup de poing dans la bouche, ils m'ont frappé avec un bouclier, ils ont lancé des gaz lacrymogènes. Que cette violence ne nous arrête pas. Nous ne nous rendrons pas", a affirmé M. Pizarro à des journalistes. Des militaires ont également dispersé avec des gaz lacrymogènes des groupes d'opposants qui se rassemblaient en différents points de la capitale pour participer à un sit-in sur l'autoroute, principale voie d'accès à Caracas. "Liberté, liberté", "Nous voulons à manger", cri-

aient les manifestants dans le quartier El Paraiso, dans l'ouest de la ville.

L'opposition, qui exige le départ de M. Maduro, a lancé un mouvement de protestation depuis le 1<sup>er</sup> avril dans ce pays pétrolier en grave crise politique et économique, et où de nombreux habitants souffrent de la pénurie de denrées alimentaires. Il s'est traduit par de nombreuses manifestations qui ont dégénéré en violences, faisant 65 morts et un millier de blessés, selon le parquet.

Nicolas Maduro, dont le mandat va jusqu'à fin 2018, accuse l'opposition de fomenter la violence en vue d'un coup d'État, avec le soutien des États-Unis. Des affirmations niées fermement par Washington.

## CORÉE DU NORD

## L'aviation s'entraîne à frapper les porte-avions US

Les avions de combat nord-coréens ont simulé des frappes contre les porte-avions américains lors de récentes manœuvres menées en présence de Kim Jong-un, le dirigeant du pays.

L'armée de l'air nord-coréenne a organisé des manœuvres aériennes visant à frapper les porte-avions américains, annonce l'agence KCNA.

Selon le commandant en chef de l'armée de l'air nord-coréenne, ces exercices ont mon-

tré que les avions, après en avoir reçu l'ordre, étaient capables de détruire, d'une seule frappe, toute cible, dont les porte-avions ennemis. Il a ajouté que les exercices étaient également appelés à "motiver davantage l'armée à terminer la lutte pour la réunification de la patrie".

Selon l'agence, Kim Jong-un, qui assistait à cette démonstration de force, s'est déclaré satisfait et a appelé à renforcer l'armée de l'air nord-coréenne.

Pyongyang menace les USA de l'"arme nucléaire la plus puissante" s'ils ne se replient pas. Les États-Unis ont déployé un groupe naval de guerre, y compris trois porte-avions, dans la région de la péninsule de Corée, en réponse à un possible sixième test nord-coréen d'armes nucléaires, ce que le Président Donald Trump a promis d'empêcher.

Agences

## SYRIE

## Un avion militaire aurait été abattu par des terroristes

Un avion de l'armée de l'air syrienne a été abattu lundi à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Damas, dans une zone tenue par les insurgés, près d'une ligne de front avec les forces du régime, ont rapporté deux responsables de la rébellion ainsi que l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

"Nous avons abattu un appareil syrien dans le secteur de Tel Dakoua (...) et nous recherchons le pilote", a dit à Reuters Saad al-Hadj, porte-parole du groupe rebelle Jaych Ossoud al-Charkia, soutenu par les Occidentaux. Ossoud al-Charkia est l'un des principaux groupes insurgés en lutte dans le désert de Badi'a, dans le sud-est de la Syrie.

Un autre responsable des insurgés, Saïd Seïf, du groupe des martyrs Ahmed Abdo, actif dans la région, a déclaré que l'avion s'était écrasé à une quinzaine de kilomètres à l'est de Bir Kassab, entre Tel Dakoua et l'aérodrome de Doumaïr.

L'armée syrienne n'a fait aucune déclaration à ce sujet.

Quant à l'OSDH, il indique qu'un avion a été abattu par un groupe rebelle dans la région et que l'on ignore si le pilote est encore en vie.

Agences



RELEVER LE GOÛT DES PLATS

## Utilisation des épices et aromates en cuisine



La tolérance du  
Prophète (qsssl) envers  
les autres religions





RELEVER LE GOÛT DES PLATS

# Utilisation des épices et aromates en cuisine

*La cuisine marocaine et du Maghreb est très parfumée, parfois très épicée ou plus douce, selon les goûts et les régions.*

Nous allons tenter d'en savoir plus sur l'utilisation des épices dans la cuisine maghrébine.

## Safran

L'épice la plus chère au monde est vendue en petites doses et s'emploie avec parcimonie. On le trouve sous forme de filaments séchés ou de poudre. Dès qu'une recette fait mention de safran en cuillerées à café, il s'agit de curcuma et non de safran véritable.

Il existe donc sous deux formes : en poudre ou en filaments. La poudre est utilisée pour les viandes braisées et les filaments pour les riz et les soupes. Il donne aux plats un saveur et une couleur typique fort appréciée.

## Poivre

Le poivre blanc est plus fort lorsqu'il n'est pas cuit. Aussi, il est recommandé de l'ajouter en fin de cuisson. Il est souvent utilisé avec le gingembre pour des préparations tout en vigueur. Le poivre noir est plus souvent utilisé, notamment avec la noix de muscade. Gris, blanc, noir, son parfum diffère légèrement selon sa couleur qui dépend de l'arbre qui le produit et/ou de la maturité de la graine. Vous pouvez composer votre propre mélange, en y adjoignant un peu de coriandre et de piment de Jamaïque. Évitez le poivre vendu en poudre qui perd trop vite son parfum. Un vrai poivre mérite son moulin particulier.

## Cumin

Il est très utilisé, surtout lorsqu'il est en poudre. Il ne faut pas trop le faire cuire, mais plutôt l'ajouter en fin de cuisson, si on veut se préserver d'une certaine amertume. Mais cette amertume a néanmoins ses adeptes. Très utilisé dans la cuisine nord-africaine, le cumin relève traditionnellement les couscous, les tajines et les merguez par sa saveur légèrement anisée. Épice régulièrement importée du Maroc.

## Gingembre

Il est utilisé dans les préparations mijotées, à encore souvent en fin de cuisson et modérément, car il peut être assez fort et amer.



## Cannelle

C'est une épice très appréciée au Maroc et au Maghreb. On l'utilise aussi bien pour les plats sucrés que les plats salés. Inséparable de la pomme, la canelle est aussi parfaite aussi pour les viandes à l'étouffée. La canelle possède également la qualité reconnue de soulager les gaz et les coliques tout en stimulant l'appétit.

## Paprika

Le paprika doux ou fort, selon les goûts, colore les préparations et les relève.

## Noix de muscade

Elle doit être utilisée avec parcimonie. Elle est souvent associée au paprika ou au gingembre. La noix de muscade se marie aussi bien avec le salé qu'avec le sucré. Elle aromatise les sauces et les poissons mais aussi certaines pâtisseries orientales et desserts.

## Menthe

Elle est très appréciée dans la cuisine du Maghreb. Il y a la menthe sauvage, connue sous le nom de flou, d'utilisation courante en infusions et dans les tajines et la menthe verte utilisée fraîche ou sèche et pulvérisée. Fraîche, elle sert à la préparation du thé à la menthe et sèche, entre dans la composition de nombreux plats ou salades. La menthe se marie bien avec la viande de mouton, le concombre, les légumes secs, les tomates et elle est indispensable pour le taboulé nord-africain. Elle est l'ingrédient principal pour la composition du thé marocain.

## Coriandre

Elle est très utilisée dans les soupes, les potages, les boulettes de viande hachée et les tajines. Privilégiez la coriandre fraîche à la saveur bien plus délicate que sa variante sèche ou en graines. Les graines de coriandre sont petites (quelques millimètres de diamètre), creuses, de couleur brun clair à beige. Leur goût est différent de

## Persil

celui des feuilles. Elles sont usuellement utilisées séchées. Pilées avec de l'ail et du poivre, elles constituent un condiment de base. Inséparable des préparations dites "à la grecque" et des cornichons.

## Persil

Le persil connu dans la cuisine maghrébine est le persil plat, il est plus tendre et plus parfumé que le persil frisé.

## Eau de fleur d'oranger

L'eau de fleur d'oranger entre dans la composition de nombreux desserts et de quelques plats mijotés. Ne la faite pas cuire, elle perdrait de sa saveur.

## Ail

Originaire du nord du continent asiatique, l'ail s'intègre parfaitement à la cuisine maghrébine. Il relève le goût des plats. Il est considéré comme l'antibiotique des pauvres.

## Aneth

Originaire du Bassin méditerranéen, elle aromatise très bien les poissons. Pour conserver son arôme, il faut faire attention à ne jamais le faire cuire.

## Anis étoilé

Très odorante, parfaite pour les pots-au-feu.

## Anis vert

Il entre dans la composition du pain d'épice et de bien des pâtisseries traditionnelles.

## Basilic

Cette plante savoureuse est originaire du Moyen-Orient et de l'Inde mais elle a conquis la cuisine marocaine. Elle entre dans la composition de nombreux mets. Pour les plats chauds il faut l'ajouter juste avant de servir pour lui conserver sa saveur vive et fraîche.

## Cardamome

Épice indienne par excellence, elle

accompagne merveilleusement l'agneau, les aubergines et bien d'autres mets...

## Clou de girofle

Cette épice a une saveur tenace, âcre et piquante et rehausse parfaitement le goût des autres épices qui lui sont associées. Idéalement pour la cuisson du poisson et du riz.

## Curcuma

Cette épice est souvent confondue avec le safran car, comme lui, c'est un colorant jaune-orangé très concentré. Elle est légèrement piquante et amère. Il est à l'origine du colorant alimentaire jaune industriel.

## Curry

Ce mélange comprend généralement anis, cardamome, girofle, gingembre, curcuma (d'où sa couleur jaune), piment (plus ou moins), cumin, canelle et noix de muscade. Le plus fort est le plus foncé.

## Laurier

Ses feuilles sont utilisées en cuisine pour leur arôme. Il s'emploie séché et s'infuse ou cuit dans la sauce. Le laurier s'emploie également pour traiter les crampes abdominales en infusion.

## Ras el hanout

Produit du Maroc originairement composé d'au moins 37 épices dont la cardamome, la noix de muscade, le piment, le poivre, les boutons de rose, la fleur d'ris, etc. Très parfumé mais très doux, il est inséparable d'un bon bouillon de couscous, intervient dans les tajines et nombre de cuissons pochées.

## Vanille

Celle de l'île de la Réunion (vanille Bourbon) est la meilleure. Préférez la vanille pure, très noire, vendue en flacons. Utilisez-la dans des sauces salées ; son parfum surprend agréablement.



## CARNET DE RECETTES

### Crêpes fourrées aux fruits secs

**Ingrédients pour la pâte à crêpes (12 crêpes) :**  
1/2 litre de lait  
50 g de beurre fondu  
1 c. à s. de sucre semoule  
1 sachet de sucre vanillé  
225 g de farine  
2 œufs

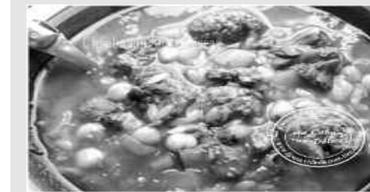
**Pour la garniture :**  
120 g d'abricots séchés  
120 g de figues séchées  
1/2 petit verre de jus d'orange  
50 g de noix  
50 g de sucre semoule  
3 bâtonnets de cannelle  
Quelques amandes effilées grillées

**Préparation de la pâte :**  
Verser le lait dans un mixeur, ajouter le beurre, les œufs, le sucre semoule, le sucre vanillé et la farine. Mixer le tout jusqu'à obtention d'une crème fluide. Laisser reposer pendant quelques minutes avant la cuisson. (On peut également utiliser un fouet manuel). Faire chauffer une poêle antiadhésive et la beurrer très légèrement. Verser la quantité d'une demi-louche de pâte et l'incliner de façon à recouvrir tout son fond. Faire dorer la crêpe des deux côtés puis la déposer sur un linge propre. Continuer ainsi jusqu'à épuisement de la pâte.

**Préparation de la garniture des crêpes :**  
Faire ramollir les abricots et les figues séchés dans l'eau environ 1 heure. Les égoutter et les découper en petits morceaux. Les disposer dans une poêle sur feu doux, ajouter le jus d'orange, le sucre semoule et les bâtonnets de cannelle en remuant délicatement. Découper les noix en petits morceaux et les ajouter dans la poêle. Remuer le tout jusqu'à caramélisation. Retirer du feu, laisser refroidir puis enlever les bâtonnets de cannelle. Étaler les crêpes, les fourrer avec 1 c. à s. du mélange puis les enrouler. Les disposer dans un plat de présentation et les servir gamies d'amandes effilées.



### Chorba langues d'oiseau et boulettes de viande



#### Ingrédients

500 g de bœuf haché  
2 courgettes, coupées en morceaux d'1 cm  
2 carottes, coupées en morceaux de 1 cm  
4 tasses (1 l) de bouillon de poulet ou de légumes  
1 œuf, légèrement battu  
2/3 tasse (50 g) de chapelure fraîche  
2 gousses d'ail écrasées  
1 oignon, haché finement  
2 c. à s. d'huile d'olive  
1 c. à c. de chaque (cannelle moulue et de gingembre moulu)  
2 c. à c. de cumin  
1/2 bouquet de coriandre, feuilles cueillies, les tiges hachées  
1/2 c. à c. de flocons de piment séché  
1 tasse (200 g) de langues d'oiseaux

#### Préparation :

Chauffer 1 cuillerée à soupe d'huile dans une grande casserole à feu moyen. Ajouter la moitié de chacun de l'oignon et l'ail, puis cuire, en brassant, pendant 2-3 minutes jusqu'à ce qu'ils ramollissent. Incorporer la canelle, le gingembre et 1 cuillerée à café de cumin et cuire pendant 2 minutes ou jusqu'à ce que le tout soit parfumé. Transférer dans une assiette à refroidir. Remettre la casserole sur feu moyen avec 2 cuil d'huile. Ajouter les tiges de coriandre et le reste de l'oignon et l'ail et cuire, en brassant, pendant 2-3 minutes jusqu'à ce qu'ils ramollissent. Ajouter les flocons de piment et 1 cuillerée à café de cumin restant, puis faites cuire encore 1 minute ou jusqu'à ce qu'il soit parfumé. Incorporer les carottes, les courgettes, le bouillon et 1 tasse (250 ml) d'eau, porter à ébullition et laissez cuire pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Pendant ce temps, à l'aide de vos mains, combiner le mélange d'oignon, haché, l'œuf et la chapelure dans un bol et assaisonner. Rouler en boulettes de la taille d'une noix et réfrigérer pendant 10 minutes. Chauffer le reste de l'huile, 1 cuillerée à soupe dans une poêle à feu moyen-élevé. Cuire les boulettes, en lots, pendant 2-3 minutes jusqu'à ce qu'elles soient dorées. Ajouter les langues d'oiseaux et laisser cuire pendant 3-4 minutes jusqu'à tendreté. Ajouter les boulettes et cuire encore 3-4 minutes. Pour servir, parsemer de feuilles de coriandre et amandes.

### Tajine d'agneau aux olives et citron confit



#### Ingrédients :

Des morceaux d'agneau (au choix)  
1 tomate râpée  
1 oignon haché  
2 gousses d'ail  
1/2 bouquet de coriandre hachée  
250 g d'olives vertes coupées en deux  
1 citron confit  
Huile d'olive  
1/2 c. à c. de gingembre  
Sel, poivre  
1/2 c. à c. de ras el hanout  
Curcuma  
250 g de champignons de Paris frais

#### Préparation :

Commencer par dessaler les olives en les portant à ébullition avec une tranche de citron (répéter l'opération 2 fois en changeant l'eau). Faire revenir les champignons émincés dans un filet d'huile d'olive et réserver. Chauffer l'huile d'olive dans un tajine ou une marmite. Ajouter la viande et faire revenir quelques minutes. Ajouter les oignons hachés ainsi que l'ail émincé. Ajouter la coriandre hachée ainsi que les épices. Raper la tomate. Ajouter le citron confits coupées en lanière en retirant la chair si désiré. Mouiller d'eau et laisser cuire la viande à couvert. 10 minutes avant la fin de la cuisson ajouter les champignons ainsi que les olives vertes. Laisser réduire la sauce, Saupoudrer de coriandre ciselée et décorer de lamelles de citron confit

### Salade de pommes de terre aux haricots verts



#### Ingrédients :

500 g de petites pommes de terre  
250 g de haricots verts  
4 c. à s. d'huile  
1 c. à s. de vinaigre  
1 gousse d'ail écrasée  
2 piments, épinés et émincés  
6 brins de coriandre, hachés  
1 c. à c. de graines de carvi

#### Préparation :

Couper en deux les pommes de terre, les faire cuire à petit bouillon 20 mn. Elles doivent être tendres, mais fermes, les égoutter. Ébouillanter, puis égoutter les haricots.

#### Assaisonnement :

Mettre dans un bol l'huile d'olive, le vinaigre, l'ail, les piments, la coriandre, le carvi et battre le tout. Servir la salade tiède ou froide, avec l'assaisonnement préparé au dernier moment.

# La tolérance du Prophète (qsssl) envers les autres religions

*Les relations du Prophète (Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) avec les gens d'autres religions sont résumées dans ce verset du Coran : "À vous votre religion et à moi la mienne." (Coran 109:6) À l'époque du Prophète, la Péninsule arabe comptait plusieurs religions sur son territoire. Il y avait des chrétiens, des juifs, des zoroastriens et des polythéistes, de même que des gens qui n'étaient affiliés à aucune religion.*

Un coup d'œil à la biographie du Prophète (Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) nous fait découvrir plusieurs exemples démontrant son haut niveau de tolérance envers les gens d'autres confessions. Afin de comprendre et d'apprécier cette tolérance, on doit la remettre dans son contexte, à l'époque où l'islam était un État officiel, avec des lois spécifiques établies par le Prophète et conformes aux principes de la religion. Il existe de nombreux exemples, au cours des treize années de sa mission qu'il a passées à la Mecque, où le Prophète a fait preuve de tolérance. Comme certains pourraient croire qu'il cherchait par là à améliorer l'image des musulmans et le statut social de l'islam en général, nous ne tirerons nos exemples que de l'époque qui commence avec la migration du Prophète à Médine et, plus précisément, à partir du moment où la constitution fut établie.

## La Sahifah

Le meilleur exemple de tolérance dont le Prophète fit preuve envers des membres d'autres religions fut sans doute la constitution elle-même, appelée "Sahifah" par les premiers historiens. Quand le Prophète émigra à Médine, cela mit fin à son rôle de simple leader religieux; il devint le leader politique d'un État gouverné selon les préceptes de l'islam, ce qui exigeait l'établissement de lois claires afin d'assurer l'harmonie et la stabilité dans une société qui sortait à peine de décennies de guerres de toutes sortes. Il était, donc, essentiel d'assurer une coexistence paisible entre musulmans, juifs, chrétiens et polythéistes. Le Prophète rédigea une constitution détaillant les responsabilités de chaque groupe résidant à Médine, de même que leurs obligations les uns envers les autres et certaines restrictions pour chacun. Chaque groupe se devait de respecter les détails de cette constitution et toute violation de l'un de ses articles était considéré comme une trahison.

## Une seule nation

Le premier article de cette constitution stipulait que tous les habitants de Médine, c'est-à-dire les musulmans et tous les juifs, chrétiens et idolâtres qui avaient signé le traité de paix, constituaient "une seule nation, à l'exclusion de toutes les autres". Ils étaient tous considérés comme membres et citoyens de Médine, indépendamment de leur race, religion ou lignée. Les nonmusulmans jouissaient de la même protection et de la même sécurité que les musulmans, tel que stipulé dans un autre article qui disait : "Les juifs qui sont avec nous recevront de l'aide et seront traités de façon équitable. Ils ne seront point lésés



et aucun soutien ne sera apporté à leurs ennemis." Auparavant, chaque tribu avait des alliés et des ennemis à l'intérieur et à l'extérieur de Médine. Le Prophète rassembla ces différentes tribus sous un seul système de gouvernance dans lequel furent maintenus les pactes d'alliances existant déjà entre elles. Toutes les tribus devaient se considérer comme une seule nation, sans égard aux alliances individuelles. Toute attaque contre une autre tribu ou contre des membres d'une autre religion était considérée comme une attaque contre l'État et contre les musulmans. Les membres des autres religions au sein de la société musulmane jouissaient également d'une protection dans la pratique quotidienne de leur culte. Le Prophète dit : "Quiconque tue une personne qui a signé une trêve avec les musulmans ne sentira jamais l'odeur du Paradis." (Sahih Mouslim)

Comme les musulmans étaient en position d'avantage, le Prophète émit une stricte mise en garde contre toute forme de mauvais traitement contre les membres des autres confessions. Un autre article de cette constitution stipulait que « les juifs ont leur religion et les musulmans, la leur ». Il est, donc, clair que le Prophète ne supportait aucun acte d'intolérance à l'égard des autres religions et que bien qu'ils faisaient tous partie de la même société, ils pouvaient pratiquer chacun sa religion, un droit qui ne pouvait être violé sans conséquences graves. Ils étaient tous libres de pratiquer leur religion sans être lésés ni avoir à subir de provocations ou de harcèlement. Nous pourrions discuter de plusieurs autres articles de cette constitution, mais comme l'espace nous manque, nous aimerions mettre l'accent sur l'article suivant, que nous considérons important : "Si une dispute ou une controverse susceptibles de provoquer des problèmes éclatent, il faut le renvoyer à Dieu et à Son messenger." Selon cette clause, tous les habitants de l'État devaient reconnaître cette autorité supérieure et, dans les litiges

qui impliquaient diverses tribus et religions, la justice ne devait pas être du ressort de leaders individuels, mais du leader de l'État lui-même ou de ses représentants. Il était toutefois permis aux tribus non-musulmanes de régler leurs différends internes à l'aide de leurs propres écritures religieuses ou de leurs guides spirituels. Elles avaient également le choix, si elles le souhaitaient, de demander au Prophète d'agir comme juge pour elles. Dieu dit, dans le Coran : "S'ils viennent à toi, (ô Mohammed), juge entre eux ou alors refuse poliment d'intervenir." (Coran 5:42)

Le Prophète permettait, donc, aux membres des diverses religions de juger entre eux de leurs propres affaires, tant que leurs décisions ne contredisaient pas les articles de la constitution, un pacte qui tenait compte des avantages d'une paisible coexistence entre les divers groupes formant la société de Médine.

## L'autonomie religieuse et la politique

De par la constitution, les juifs jouissaient d'une totale liberté de pratiquer leur religion. À l'époque du Prophète, les juifs de Médine avaient leur propre école, appelée Bait-oul-Midras, où ils adoraient Dieu, recevaient une éducation générale et apprenaient à réciter la Torah. Dans plusieurs lettres envoyées à ses émissaires, le Prophète mettait l'accent sur le fait que les institutions religieuses ne devaient être attaquées en aucune circonstance. Dans une lettre adressée aux leaders religieux de Sainte Catherine, au Mont Sinâï, qui avaient demandé la protection des musulmans, il dit : "Ceci est un message de la part de Mohammed ibn Abdoullah, constituant une alliance avec ceux dont la religion est le christianisme ; que nous soyons proches ou éloignés, nous sommes avec eux. Moi même, les auxiliaires [de Médine] et mes fidèles, nous nous portons à leur défense, car les chrétiens sont mes citoyens. Et par Dieu, je résisterai contre quoi que ce soit qui les contrarie. Nulle contrainte sur eux, à

aucun moment. Leurs juges ne seront point démis de leurs fonctions ni leurs moines expulsés de leurs monastères. Nul ne doit jamais détruire un édifice religieux leur appartenant ni l'endommager ni en voler quoi que ce soit pour ensuite l'apporter chez les musulmans. Quiconque en vole quoi que ce soit viole l'alliance de Dieu et désobéit à Son prophète. En vérité, les chrétiens sont mes alliés et sont assurés de mon soutien contre tout ce qui les indispose. Nul ne doit les forcer à voyager ou à se battre contre leur gré. Les musulmans doivent se battre pour eux si besoin est. Si une femme chrétienne est mariée à un musulman, ce mariage ne doit pas avoir lieu sans son approbation. Une fois mariée, nul ne doit l'empêcher d'aller prier à l'église. Leurs églises sont sous la protection des musulmans. Nul ne doit les empêcher de les réparer ou de les rénover, et le caractère sacré de leur alliance ne doit être violé en aucun cas. Nul musulman ne doit violer cette alliance jusqu'au Jour Dernier." Comme on peut le constater, cette constitution comportait plusieurs clauses qui couvraient tous les aspects importants des droits humains, incluant la protection des minorités vivant sous un gouvernement islamique, la liberté de culte et de mouvement, la liberté de nommer leurs propres juges et de posséder leurs propriétés, exemption du service militaire et droit à la protection de l'État en temps de guerre. À une autre occasion, le Prophète (Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) reçut dans sa mosquée une délégation de soixante chrétiens de la région de Najran, qui faisait alors partie du Yémen. Lorsque vint l'heure de leurs prières, ils se tournèrent vers l'est et prièrent. Le Prophète ordonna qu'on les laisse tranquille et qu'on ne leur cause aucun préjudice. Il existe également des exemples tirés de la vie du Prophète où ce dernier a coopéré, au niveau politique, avec des gens de confessions différentes. Par exemple, il nomma un non-musulman, Amr ibn Omayyah ad-Damri, comme ambassadeur et l'envoya rendre visite à Négus, roi d'Éthiopie. Ce ne sont là que quelques exemples démontrant la tolérance du Prophète envers les autres religions. L'islam reconnaît la diversité des religions et accorde à chaque individu le droit de choisir la voie qui lui semble la meilleure. La religion ne doit pas être imposée contre leur gré aux individus et ces exemples tirés de la vie du Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) résument parfaitement le verset du Coran qui fait autorité en matière de tolérance religieuse en islam. Dieu dit : "Nulle contrainte en religion." (Coran 2:256)

AMOR BENAMOR

# Une "success-story" algérienne

Dans le cadre de la collection *Les Grands Bâtisseurs*, qui retrace la vie et le parcours de ceux qui créent, entreprennent et contribuent au développement de l'Algérie, Casbah Éditions revient avec un nouvel Opus "Amor Benamor : une réussite algérienne" co-écrit par Taïeb Hafsi, professeur titulaire à HEC Montréal et directeur de la collection, et Omar Hemissi, maître de conférences titulaire à l'École supérieure de commerce d'Alger.



**A**mor Benamor : une réussite algérienne, nous livre un récit d'expérience sur un parcours hors du commun de l'une des "success stories" de l'industrie agro-alimentaire en pleine croissance qui s'est distinguée en Algérie lors des trois dernières décennies. Les auteurs dressent dans cet ouvrage un état des lieux de l'agriculture et du développement agricole et rural pour ensuite exposer les conditions d'émergence de l'entreprise Amor Benamor dans un contexte économique et politico-administratif particulier.

Dans cet ouvrage qui est destiné à la fois aux universitaires, aux professionnels et au grand public, les auteurs décrivent le parcours du père fondateur et de ses enfants et exposent ainsi toutes les actions menées par la suite dans l'objectif de consolider et de diversifier les activités du Groupe. Ils mettent l'accent, par ailleurs, sur l'impact de l'entreprise sur l'ensemble de la région.

Ce livre se veut aussi être un recueil de témoignages des différents acteurs de cette réussite et de son impact sur la vie et le quotidien de ces derniers (collaborateurs, amis, partenaires, institutions).

## A propos des auteurs

**1- Taïeb Hafsi :** professeur et chercheur en management, Québécois d'origine algérienne. Il est le titulaire de la chaire de management straté-

gique international Walter-J.-Somers à HEC Montréal. Ses recherches portent essentiellement sur la gestion stratégique des organisations complexes, notamment les entreprises diversifiées.

Au cours des dix dernières années, il a conduit des recherches importantes sur les rapports entre la stratégie et la nature de l'environnement de l'organisation, sur les réponses organisationnelles à la mondialisation des marchés, sur le changement stratégique et sur les questions de compétitivité et de stratégie nationale.

**2- Omar Hemissi :** docteur en sciences de gestion et diplômé de l'ENA, il est enseignant chercheur universitaire à l'École supérieure de Commerce d'Alger et enseignant associé à l'École nationale d'administration. Il est également consultant et conseiller auprès d'organismes publics et privés. Il s'intéresse, notamment, aux entreprises dites familiales et aux organisations complexes qui constituent l'essentiel de ses publications en Algérie et au Canada. Il participe activement au développement des compétences managériales chez les jeunes diplômés, notamment à travers l'association Elite, dont il est fondateur et président d'honneur.

**A propos de Casbah édition :** Casbah éditions est une maison d'édition algérienne, spécialisée dans l'édi-

tion de livres de littérature générale, essais et témoignages, questions d'actualité, encyclopédies, ouvrages scolaires et universitaires.

Elle a vu le jour en 1995. Son directeur général, héritier d'une longue tradition familiale liée aux métiers du livre, s'est appliqué à en faire un lieu de réalisation éditoriale ouvert au patrimoine intellectuel dont il œuvre à favoriser le rayonnement le plus large, tout en restant attentif à tout ce qui, dans le monde, peut constituer une source d'inspiration positive.

## A propos de Mohamed-Laïd Benamor

Né le 7 octobre 1966 à Annaba, Laïd Benamor est le président-directeur général du groupe du même nom, qu'il dirige avec ses frères Rédha, Sami et Mohamed El Hadi et qui se positionne désormais comme acteur majeur du secteur de l'agroalimentaire. Leader de renom et capitaine d'industrie qui fait partie des entrepreneurs les plus dynamiques et les plus influents dans le monde des affaires, il est aussi le président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, et le vice-président du Forum des chefs d'entreprise (FCE).

Industriel visionnaire et patron philanthrope, Laïd Benamor figure dans la liste des 25 bâtisseurs de l'économie africaine.

R. C.

## RENCONTRES LITTÉRAIRES À ALGER

### Le programme de ce mois sacré

Layali Ramadhan ne seront pas réservées à la musique, des expositions et des rencontres littéraires auront à citer à partir de 21h.

Habitée à organiser des rencontres littéraires chaque lundi et mercredi, l'association Arts & Culture continue sur sa lancée pendant Ramadan. Quatre rencontres auront donc lieu entre le 12 et le 21 juin au niveau de l'espace culturel Bachir Mentouri, sis au 5, rue Bachir-Mentouri, Alger. La première rencontre, le lundi 12 juin, sera consacrée au conte avec la présence de plusieurs romanciers et Madame Nadjoua (Mama Nadjoua) comme invitée d'honneur.

La seconde soirée se déroulera le mercredi 14 juin, dans le cadre du *Mercredi du mot*. Elle consistera en une rencontre avec l'écrivaine Maïssa Boutiche autour de son livre écrit en arabe *Indama taâoui al dhiaab* (Quand hurlent les loups).

La troisième rencontre, lundi 19 juin, sera une soirée poésie avec plusieurs poètes algériens, dont Abdessalam et Nouzha Sebti.

Enfin, la quatrième rencontre aura lieu le mercredi 21 juin avec les jeunes auteurs de l'ouvrage collectif *Aswat*. Pour rappel, ces soirées commenceront à 21h et sont ouvertes au public.

## DAR ABDELATIF

### Au menu des soirées ramadhanesques

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel propose trois soirées ramadhanesques à Dar Abdelatif.

L'AARC vous propose de finir la semaine en beauté avec des soirées musicales chaque vendredi soir dans les jardins de Dar Abdelatif et ce, du 2 jusqu'au 24 juin. Les soirées commenceront à partir de 22h30 dans cette villa considérée comme un joyau architectural et un trésor du patrimoine culturel de la ville d'Alger. Les tickets d'entrée, dont le prix est fixé à 1.000 DA, sont en vente dès aujourd'hui au niveau de Dar Abdelatif, de 15h à 19h en journée, et de 21h jusqu'au début du spectacle en soirée.

Le vendredi 02 juin, c'était la chanteuse Zakia Kara Terki qui a animé la soirée. Ce vendredi, 09 juin, un hommage à Kamel Messaoudi sera mené par Youcef Benyeghzer, Ismahane Benboulaïd et Mehdi Ferhat. Enfin, le vendredi 16 juin, ce sera autour de Cheb Anouar d'enchanter la soirée.

ALGER, ASSOCIATION CHABAB, MAWAHIB WA AFAQ

## Montrez votre talent durant les soirées du Ramadhan

L'association Chabab, mawahib wa afaq propose aux jeunes artistes de toute vocation de participer à des Sahrates durant le mois sacré et ce, au niveau de la maison de jeunes de Kouba.

Que vous soyez chanteurs, en groupe ou en solo, musiciens, acteurs de théâtre, danseurs ou chorégraphe, vous avez là l'occasion de montrer votre talent au public à partir du 8 juin prochain. Pour participer,

inscrivez vous par mail à l'adresse suivante: [chababafaq@outlook.fr](mailto:chababafaq@outlook.fr)

Vous pouvez également contacter l'organisation à travers cet événement Facebook : Sahrata Ramdane.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE CHLEF  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS  
N° D'IDENTIFICATION FISCALE : 099802019121821

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT  
Avec exigence de capacités  
minimales n°...19.../2017

(Relance après l'infructuosité de l'avis d'appel d'offres n°12/2017)

Le wali de Chlef représenté par le directeur des équipements publics lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales la réalisation d'un hôpital 60 lits à Ain Merane - Chlef - corps d'état secondaire, réparties en 03 lots :

**Lot n°04: climatisation - chauffage- ventilation**

Ne peuvent soumissionner pour un lot ou plusieurs, que les entreprises ou groupement d'entreprises ayant :

**a- Capacités professionnelles :**

\*Le certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité, catégorie quatre « **IV ou plus** » en bâtiment (activité principale)

**b- Capacités financières :**

\*Ayant une moyenne du chiffre d'affaires réalisé pendant les trois (03) dernières années  $\geq 100.000.000,00$  DA

**c- Capacités techniques :**

**C/1-Disposant des moyens humains suivants**

\* **Profil :** un ingénieur ou master ou licencié ou DEUA ou T.S

\* **Spécialité :** froid ou climatisation ou chauffage

**C/2-Disposant des moyens matériels suivants**

1- 01 camion tout tonnage

**C/3 Références professionnelles**

Ayant réalisé au moins un projet similaire

**PRÉSENTATION DE L'OFFRE :** Les soumissions doivent être accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur à savoir :

**A. Dossier de candidature contient :**

1-La déclaration de candidature, jointe en annexe02, renseignée en totalité, datée et signée

2-La déclaration de probité, jointe en annexe01, renseignée en totalité, datée et signée

3-La copie des statuts de la société, si soumissionnaire personne morale (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA)

4-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

5-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

2-Capacités professionnelles : le certificat de qualification et de classification professionnelles en cours de validité, activité principale en bâtiment, catégorie « **IV ou plus** »

3-Capacités financières : moyens financiers justifiés par Copies des bilans financiers des trois dernières années (2013-2014-2015) justifiés par copies des bilans fiscaux portant accusé de réception par les services des impôts compétente et visé par un commissaire aux comptes ou un comptable agréé pour les personnes morales

4-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles

\*La liste des moyens matériels dûment justifiée par les cartes grises et les assurances en cours de validité pour le matériel roulant, par les factures d'achat correspondantes conformes appuyées par un PV d'expert automobile ou huissier de justice d'une validité d'une année le jour de l'ouverture des plis pour le matériel non roulant

\*La liste des moyens humains, justifiée par copie des diplômes, la déclaration d'affiliation à la CNAS ou par la déclaration annuelle des salaires (DAS)

\*Les références professionnelles dûment justifiées (attestations de bonne exécution relatives aux principaux travaux réalisés, délivrées par les maîtres de l'ouvrage publics)

\*Planning détaillé des travaux de réalisation

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 1<sup>ère</sup> enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

**Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales**  
N°...19.../2017

“Dossier de candidature”

Dénomination du soumissionnaire et objet de l'avis d'appel d'offres national

**B.L'offre technique contient :**

\*La déclaration à souscrire, jointe en annexe03, renseignée en totalité, datée et signée

\*Un mémoire technique justificatif

\*Le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 2<sup>ème</sup> enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

**Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales**  
N°...19.../2017

“Offre technique”

Dénomination du soumissionnaire et objet de l'avis d'appel d'offres national

**C. L'offre financière contient :**

\*La lettre de soumission, jointe en annexe05, renseignée en totalité, datée et signée

\*Le bordereau des prix unitaires (B.P.U) daté et signé

\*Le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E), daté et signé

\*La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F), daté et signé.

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 3<sup>ème</sup> enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

**Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales**  
N°...19.../2017

“Offre financière”

Dénomination du soumissionnaire et objet de l'avis d'appel d'offres national

Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

**Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales**  
N°...19.../2017

PROJET :.....

Lot n°.....

“A ne pas ouvrir que la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres”

Est adressée à Monsieur le Directeur des Equipements publics, boulevard des Martyrs siège des trois (03) directions techniques à Chlef.

\*La durée de préparation des offres est fixé à 21 jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres avec exigence de capacités minimales dans la presse nationale en langue nationale et en langue française au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP)

\*La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres avant **11H00**

\*Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit

\*La date d'ouverture technique et financière aura lieu à la date de dépôt des offres à **11H00**

\*Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date des dépôt des offres.

**N.B:** Les soumissionnaires sont cordialement invités à la séance d'ouverture candidature, technique et financière des plis au niveau de la direction des Equipements Publics de Chlef.

REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Alger  
Circonscription Administrative  
de Dar El Beida  
Commune de Mohammadia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC  
EXIGENCE DE CAPACITÉ MINIMALE  
N°08/2017

NIF : 41000200001608501028

La commune de Mohammadia lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale après **première infructuosité** pour l'opération suivante  
**AMENAGEMENT DES TROTTOIRS**  
**A TRAVERS LA COMMUNE**

**LOT N°02 :** Aménagement des trottoirs cité Tamaris

**LOT N°03 :** Aménagement des trottoirs cité les Mandariniers

**LOT N°04 :** Aménagement des trottoirs cité Lido

**LOT N°05 :** Aménagement des trottoirs cité 618 logts.

Les entreprises intéressées par cet avis disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelles catégorie **3 ou plus, activité principale Travaux publics** ayant déjà réalisé des aménagements urbains dûment justifiés par une attestation de bonne exécution délivrée et signée par les services contractants; peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de **1500.00 DA** au niveau du trésorier communal à partir de la 1<sup>ère</sup> parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.

“Bureau N°38/1<sup>er</sup> étage Secrétariat Général  
Sis 632 Logements Mohammadia

Les offres doivent être présentées sous trois enveloppes intégrées dans l'enveloppe extérieure :

**1<sup>ère</sup> enveloppe contenant le dossier de candidature**

\* La déclaration de candidature

\* La déclaration de probité

\* Les statuts pour les sociétés, dépôt des comptes sociaux et l'extrait de rôle apuré

\* Le planning et des délais de réalisation des travaux

\* Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

\* Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

a) Capacités professionnelles : une copie du certificat de qualification et classification professionnelles (activité principale en **Travaux publics** (Catégorie **03 ou plus**) et Attestation de Bonne exécution des travaux délivrée par les maîtres d'ouvrage et le registre de commerce

b) Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années (2013-2014-2015) et les références bancaires

c) Capacités techniques : liste des moyens humains et matériels à mettre dans le projet avec justifications (diplômes, CV, attestation nominative de la sécurité sociale, CNAS, CASNOS, CACOBATH, carte grise accompagnée des assurances en cours de validité, factures d'achat du matériel non roulant)

**2<sup>ème</sup> enveloppe contenant l'offre technique**

\* Une déclaration à souscrire

\* Mémoire technique justificatif

\* Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite

« lu et accepté »

**3<sup>ème</sup> enveloppe contenant l'offre financière**

\* La lettre de soumission

\* Le bordereau des prix unitaires (BPU)

\* Le détail quantitatif et estimatif (DQE)

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne portant que les mentions ci-dessous :

**Monsieur le Président de l'APC de Mohammadia Bureau N°38/1<sup>er</sup> étage  
Secrétariat Général**

Sis 632 Logements Mohammadia

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale  
N°08/2017

**LOT N°02 :** Aménagement des trottoirs cité Tamaris

**LOT N°03 :** Aménagement des trottoirs cité les Mandariniers

**LOT N°04 :** Aménagement des trottoirs cité Lido

**LOT N°05 :** Aménagement des trottoirs cité 618 logts.

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la 1<sup>ère</sup> parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.

L'offre doit parvenir à la date qui correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12 h00. L'ouverture des plis effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h 15 au siège de l'APC. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 3 mois augmenté de durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres conformément à l'article 98 et 99 du décret présidentiel n°15-247 du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

# Le titre en point de mire pour l'Entente



**Après quelques jours de trêve, le championnat national de Ligue 1 Mobilis reprend ses droits aujourd'hui avec le déroulement de la 28<sup>e</sup> journée. Une nouvelle journée qui s'annonce à grands enjeux et ce à tous les niveaux.**

PAR MOURAD SALHI

**L**ES Sétif, leader incontestable du championnat avec 51 points, pourrait effectuer un pas décisif vers le sacre final en cas, bien évidemment d'une victoire face au MO Béjaïa. Après sa victoire face à la JS Saoura, le club phare de la capitale des Hauts-Plateaux ne doit pas rater une aussi belle opportunité face à la lanterne rouge pour atteindre son objectif. Le match des extrêmes devrait donc constituer l'un des tournants dans la course pour le titre.

Le MC Alger, qui reste également en course pour le titre, affrontera le RC Relizane, un club sérieusement menacé

par le spectre de la relégation. La mission des Algérois s'annonce difficile face à une équipe du Rapide qui jouera sa dernière carte pour la survie. A quatre points du leader, les poulains de Kamel Mouassa n'ont d'autre alternative que de l'emporter pour éviter de compromettre leurs chances de terminer sur le podium.

L'USM Bel-Abbès, troisième au classement général avec 45 points affrontera l'USM Alger au stade Omar-Hamadi de Bologhine, dans une affiche à six points. Les Rouge et Noir qui restent sur un match nul, lors du derby algérois contre le NA Hussein Dey, aborderont cette rencontre avec l'intention de l'emporter sur leurs bases et devant leur public pour rester collés au trio de tête. Mais attention, les gars de Bel-Abbès, emmenés par Cherif El Ouazani, ne comptent pas se présenter à Soustara dans la peau de la victime expiatoire.

En bas du classement, le DRB Tadjenanet (11' 32 pts) recevra le NA Hussein Dey où la victoire est impérative pour le Difaâ. Les trois points sont très importants pour cette équipe dirigée par l'entraîneur Meziane Ighil, après le départ de Bougherara. Une victoire aujourd'hui per-

mettra aux gars de Tadjenanet de mettre un pas vers le maintien.

La JS Kabylie, 12<sup>e</sup> avec 31 points, sérieusement menacée par le spectre de la relégation se mesurera à l'Olympique de Médéa. La victoire est plus qu'impérative pour cette équipe phare de la Kabylie. C'est vrai qu'un match nul est bon à prendre, mais les Canaris se doivent de tenter de prendre la totalité des points pour s'éloigner du danger.

Le CS Constantine, qui occupe la 13<sup>e</sup> place avec 30 points, accueillera le CA Batna dans un match qui s'annonce, a priori, à son avantage. Les gars des Aurès ayant déjà l'esprit tourné vers la Ligue 2 Mobilis. Les poulains de Abdelkader Amrani tenteront de profiter de l'avantage du terrain et du public pour renforcer leurs chances de maintien. Idem pour le RC Relizane qui accueillera, quant à lui, le Mouloudia d'Alger. La lutte pour le maintien s'annonce acharnée entre les quatre concurrents. Des duels à distance où les asthmatiques doivent s'abstenir.

M. S.

ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

## La Fédération algérienne risque des poursuites judiciaires à cause de ses dettes

La Fédération algérienne de sauvetage, de secourisme et des activités subaquatiques (FASSAS) est menacée de poursuites judiciaires en raison des dettes estimées à 16 millions de dinars et cumulées par l'ancien bureau durant le mandat olympique 2013-2016, a averti son président Mohamed Boukheddar.

"La fédération souffre actuellement des dettes non-payées par le bureau sortant. Quelques créanciers nous menacent de poursuites judiciaires, d'autres sont passés à l'acte, intentant des actions en justice. Cette situation embarrassante nous

perturbe pour la réalisation de notre programme d'activités pour l'exercice en cours", a déclaré Boukheddar à l'APS, soulignant que la priorité était l'épuration des dettes.

"Nous nous sommes réunis avec le directeur général des sports au ministère qui s'est montré très compréhensif par rapport à cette question et a promis de nous aider à solutionner ce problème pour permettre à la fédération de commencer à travailler dans de bonnes conditions", fait savoir le premier responsable de la FASSAS qui a trouvé 6 millions DA dans les caisses de

l'instance fédérale, la moitié ayant été dépensée depuis le début du mandat 2017-2020. Le nouveau président de la Fédération algérienne de sauvetage, de secourisme et des activités subaquatiques compte énormément sur l'apport du ministère de la Jeunesse et des Sports pour sortir de cette situation embarrassante, indiquant que le budget prévisionnel annuel pour la réalisation du plan d'activités s'élevait à 36 millions DA.

Pour ne pas rester inactive, la fédération étudie la possibilité d'organiser des tournois locaux pas très coûteux durant la pro-

chaine période en attendant l'assainissement de la situation financière. "La FASSAS a perdu de son aura et ses activités ont disparu de la scène sportive nationale et internationale depuis belle lurette. Notre objectif est que la fédération retrouve son image de marque le plus tôt possible", souhaite Boukheddar.

Concernant la sélection nationale, le patron de la FASSAS s'est engagé, "une fois la situation financière rééquilibrée", à former une équipe "capable de porter haut l'emblème national" à l'occasion des prochaines échéances internationales.

USM ALGER

### Hamzaoui ambitieux

#### pour son retour

De retour dans le championnat d'Algérie après une saison passée au Portugal, Okacha Hamzaoui est ambitieux et vise les titres avec l'USM Alger où il est prêté pour une saison par le CD Nacional.

Le nouvel attaquant de l'USMA Okacha Hamzaoui, qui portera le numéro 4 en Ligue des Champions de la Caf et le 7 en Ligue 1, a été présenté cet après-midi aux médias. L'ancien attaquant du MO Béjaïa se veut ambitieux pour son retour au Pays. "Je fais mon retour en Algérie à travers un grand club. L'USMA n'a rien à envier aux clubs portugais. Si ce club évoluait en Liga Sagres, il se classerait à une bonne place, vu les moyens que possède l'USMA, tant matériels qu'humains", a déclaré le néo-USmiste sur le site officiel de sa nouvelle formation.

Et Hamzaoui de détailler: "J'ai choisi l'USMA car, tout simplement, il s'agit d'un des plus grands clubs d'Algérie, et aussi, pour gagner la Ligue des Champions. Il y'a deux ans, cette équipe a perdu une finale, alors pourquoi pas la remporter cette année."

MEETING

D'ARGENTAN - 400M

### Victoire de l'Algérien Miloud Laredj en 46.77

L'Algérien Miloud Laredj a remporté dimanche soir, en France, le 400m du meeting d'Argentan, en 46.77.

Il s'agit de la deuxième sortie officielle pour Laredj cette saison, après le meeting de Forbach (France), pendant lequel il avait réalisé les minima des championnats arabes 2017 d'athlétisme, prévus en juillet prochain en Tunisie. "Laredj a réussi un chrono de 45.82 à Forbach, ce qui l'a qualifié pour les championnats arabes en Tunisie, mais son principal objectif reste les Mondiaux-2017 à Londres" a indiqué la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA).

La Direction technique nationale (DTN) a fixé à 45.50 les minima du 400m, pour participer aux championnats du monde de Londres, et Laredj espère les réussir lors prochaines compétitions auquel il compte participer.

Pour le moment, seuls cinq algériens ont réussi à se qualifier pour les prochains mondiaux, à savoir: Billel Tabti et Amina Bettiche sur le 3.000m steeple, Abdelmalek Lahoulou sur le 400m/haies, Kenza Dahmani sur le marathon, et Mohamed Amine Belferar sur le 800m.

APS

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de la Communication

**Prix du Président de la République,  
du Journaliste Professionnel  
troisième édition, 2017**

*« La préservation de l'environnement, clé de bien-être public et de bonheur social »*

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel», dans sa troisième édition, comptant pour l'année 2017, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2017.

Ce prix annoncé par son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de la presse le 03 mai 2015, a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

**Objectifs:**

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

**Catégories du prix :**

- L'information écrite : article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- L'information télévisuelle : reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- L'information radiophonique : émission d'information, reportages, et enquêtes.
- La presse électronique : meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- L'illustration : photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

**Conditions de participation :**

- Être de nationalité Algérienne ;
- Être titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2016 - 2017.

*Thème du concours := La préservation de l'environnement, clé de bien-être public et de bonheur social »*

**Modalités d'attribution du prix :**

Le jury procédera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1er lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2e lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3e lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

**Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

**a) Pièces administratives :**

- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Certificat de nationalité
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

**b) Œuvre objet de participation :**

- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

**c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :**

- Données personnelles sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du média employeur.

**Dépôt des dossiers :**

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 31 Août 2017.

**Formulaire de candidature :**

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:

<http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

CONSEILS VESTIMENTAIRES

# Paraître plus mince sans perdre un gramme

*Faire un régime c'est bien, mais quand vous avez une soirée le lendemain, perdre 5 kilos en une nuit c'est malheureusement impossible. Voici quelques astuces et conseils vestimentaires pour paraître plus mince*

## Pour rendre votre taille plus fine :

Optez pour la robe à taille marquée ou la ceinture, c'est l'accessoire indispensable pour accentuer la taille et paraître plus finie. Et il faut dire ce qui en est, c'est la mode et on peut en acheter de toutes les couleurs.

## Atténuer des épaules larges :

Optez pour une robe portefeuille et jouez de votre féminité avec un joli décolleté, des talons hauts et des étoffes brillantes.

## Affiner une taille large :

Choisissez une jupe de couleur foncée (brun chocolat, gris, bleu). Le noir, même s'il affine, va à très peu de femmes.

## Cacher un petit ventre :

Optez pour le pantalon qui allonge les jambes ; les corsaires on oublie. Adoptez aussi le décolleté. Il attirera les yeux sur autre chose que votre petit ventre.

## A éviter si vous ne voulez pas paraître 5 kilos de plus :

- Les vêtements amples pour cacher les formes : c'est l'effet inverse, vous allez faire 5 kilos de plus.

- Si votre taille est le 42, évitez de prendre un 38, vous paraîtrez boudinée et... gonflée.

- les pantalons slim... ils accentuent tous les défauts. A moins d'en avoir zéro, oubliez-les. Les vêtements trop petits ou trop grands vont tous deux vous grossir. Les tenues ne devraient pas être trop ajustées car cela va accentuer l'apparence des bourrelets. Les vêtements ne devraient pas non plus être trop larges, car la volonté de masquer vos rondeurs ne fera que donner l'impression que vous dissimulez plus de volume que vous n'en avez en réalité. Portez plutôt des vêtements qui vous vont : ils devraient épouser légèrement vos formes sans vous serrer.

Cela est aussi valable pour les sous-vêtements. Vous devriez porter des culottes et des soutiens-gorge qui soient à votre taille. Bien des femmes portent souvent des soutiens-gorge qui ne sont pas à leur taille. Les sous-vêtements ne devraient pas faire de démarcation sur vos hanches et les soutiens-gorge devraient soutenir fermement et garder vos seins en place sans provoquer de bourrelets sur les côtés ni de faire sauter votre poitrine de ses bonnets.

Trouvez des accessoires flatteurs. Vous pouvez aussi choisir soigneusement les



accessoires qui vont avec l'allure que vous désirez. Certains accessoires changeront le regard que l'on portera sur vous et créeront l'illusion que vous êtes plus grande et plus mince qu'en réalité. Les colliers longs, par exemple, vous donneront rapidement une allure plus longiligne. Des accessoires voyants tels que de gros bracelets aux couleurs vives vont attirer l'attention sur vos poignets fins,

ce qui en comparaison, vous fera paraître plus mince. Les boucles d'oreilles et les bandeaux de cheveux sont aussi d'excellents moyens de détourner l'attention des parties de votre silhouette que vous n'aimez pas. Ils sont surtout très utiles si vous avez une tête assez petite en comparaison du reste de votre corps.

## CORVÉES MÉNAGÈRES

# Comment éviter le repassage



Le repassage est pour beaucoup d'entre nous une corvée dont on se passerait bien. Que l'on soit nul avec un fer à repasser entre les mains, que l'on manque de temps ou de motivation, il existe quelques astuces qui peuvent nous épargner le repassage.

### Au lavage

Commencez par ne pas choisir une vitesse d'essorage trop élevée, ainsi le linge sortira moins froissé de la machine. Sortez le linge dès la fin du lavage en machine, ne le laissez pas moisir dans le tambour. Défroissez-le en le secouant d'un coup sec et énergique ; cette technique est notamment très effi-

cace pour les pantalons et les jeans. Si elle ne vous épargne pas totalement l'utilisation d'un fer, le repassage en sera grandement facilité et donc plus rapide.

### Le séchage

Faites sécher les chemises, chemisiers et tee-shirts directement sur cintre, grâce à la gravité, le tissu se détendra naturellement et vous n'aurez presque plus besoin de repasser... Ou un simple petit coup de fer suffira à donner un aspect net à vos vêtements. Ne repassez pas ce qui n'a pas besoin de l'être : chaussettes, caleçons, culottes et même tee-shirt. Posez les pinces à linges sur les coutures pour éviter les marques. Évitez

d'acheter des vêtements qui se froissent naturellement et trop facilement, comme le lin par exemple. Ne faites pas sécher aux heures de grande chaleur (ni à trop forte température).

### La technique de la presse

Il s'agit en fait de sortir le linge dès que la machine a fini de tourner. Encore mouillés, vous pliez bien vos vêtements en les étirant un peu et vous les empilez les uns sur les autres. Le poids des vêtements devrait maintenir les fibres défroissées. Après une heure ou deux, vous pouvez ensuite étendre vos habits, en évitant bien sûr les pinces à linge qui laissent des traces.

## A S T U C E S

### Contre les mauvaises odeurs du réfrigérateur



Déposez après le nettoyage habituel de votre frigo un filtre de café déjà utilisé. Les odeurs tenaces seront absorbées comme par enchantement.

### Désodoriser la maison en passant l'aspirateur



Tout en passant l'aspirateur, déversez quelques gouttes d'huile essentielle (menthe poivrée, orange, citron, eucalyptus ou autres) sur le filtre de l'aspirateur.

### Enlever la poussière facilement



Trempez dans de l'eau additionnée de glycérine votre chiffon à poussière. Lorsqu'il sera sec et que vous vous en servirez, vous constaterez que la poussière y adhèrera parfaitement.

### Entretien du dessus des placards de cuisine



Très difficile à nettoyer ? Pour vous faciliter cette tâche, tapissez les dessus des placards avec du papier ciré. Lors du nettoyage, enlevez le vieux papier et mettez un autre neuf.

# Mots Fléchés N°3278

subver- sive	↓	poten- tats	↓	qualifié	↓	viande de	↓	habitant	↓	appa- rence	↓	débrous- saillé	↓	
bisexués	↓	filet de coquette	↓	surface	↓	mouton réputée	↓	aquarium	↓	laveaux	↓	tracasse- rie	↓	
déque	→							grands cerfs extraor- dinaires	→					
pauvre	↓							brûlant sicilien continent jaune	→					
fait feu	→					usas to- talement retraite sûre	→					cité de Chaldée	→	
entasse- ment	↓			livre de cartes	↓					se nourrit légumi- neuses	↓	exacts	→	
bienheu- reuses empes- terais	↓			gnole	↓	canal de salin faux diamant	→						idiotie	
								alléguas	→					ferait paraître
		prince ottoman très douées	→					affluent du Rhin	→		zone à voir exhi- beras	→		
giclée	↓			fameux coureur	→						direction d'un pôle agrandis	→		
				savante	↓								circonfé- rence sur diamètre commode	→
décolo- rés	↓	bon départ de jeu interdit	→			côte de carpe échan- tillon	→			était au courant armes de duel	→			
citron- nelle blocaes d'air	↓							appuyer bruit de chute aquatique	↓					
quart de canicule	→					effrayée	→							combat- tre dans l'arène
bouclier	↓					effrayée affreux supplice	↓							
						écrase- ras odes qer- maniques	↓							titane à l'amphi fit en vitesse
apostro- pha	→													
touffu	↓					devins culotté larqueurs de tissu	→					difforme	→	
												couleur de robe	→	
pas très chaudes	↓	person- nel antique génisse	→			puissants	→			maqi- cienne	↓			manche
solide- ment bâti	→							telle la voûte nocturne	→					travail en beauté

**SUDOKU** N°3278      **SOLUTION SUDOKU** N°3277      **SOLUTIONS MOTS FLECHES 3277**

7				6				
5		8						9
3	6		9	7				
9	2		5					8
		6			1			
1				9		5	7	
			8		5		7	4
6					3			2
			7					6

1	8	4	2	3	9	5	6	7
2	6	5	7	1	8	9	3	4
3	7	9	5	6	4	8	2	1
6	3	2	4	9	7	1	5	8
5	4	7	1	8	2	6	9	3
9	1	8	6	5	3	7	4	2
7	9	3	8	2	5	4	1	6
8	5	1	3	4	6	2	7	9
4	2	6	9	7	1	3	8	5

• C • R • E • U • F • F • A
P O L I S S O N N E R I E S
• R A V I S S E U R • N U I
A R R E T E E • R U M I N A
• I D E E • R A S E E • E T
E G O • S T A G E • R A C E
• E N A • A I R • T I N T •
E R S E A U • E V I T E E S
• A • R I P E E • T E R • U
R I G O L E S • A R R I V E
• • O P E • C R U E • E U •
S E U L • C H A R • U S E R
• P L A C E E • O S T • S U
R E U N I R • T R I E S • D
• R • E N C R E E • R E N O
F O C • E L U S • V I S A I
• N O M M E E • V I N • G E
E N L I A • L A I E • F E R
• A L E • C L I E N T E • O
P I E U V R E S • N A N A N
• S E X E S • E F E N D I S

# La chimie du futur passe par les plantes

*Elle s'était déjà signalée dans une technique innovante de dépollution des sols par les plantes. L'équipe de Claude Grison, professeur à l'UM, s'illustre aujourd'hui par l'invention de "l'écocatalyse" : un procédé révolutionnaire qui ouvre à la chimie verte des horizons nouveaux.*

Elles se nomment *Noccaeacaerulescens*, *Iberis intermedia*, ou encore *Anthyllis vulneraria*. Ces plantes très spéciales ont une particularité: elles sont capables d'extraire les métaux lourds contenus dans le sol. Dès 2011, à Saint-Laurent-le-Minier, les "folies végétales" de Claude Grison ont démontré qu'elles pouvaient, à elles seules, réhabiliter un sol mis à mal par des siècles d'exploitation minière. Depuis, des plantes voisines, ont été utilisées en Crête, Nouvelle-Calédonie, Gabon,

ou encore en Chine. Partout, les plantes sélectionnées par le laboratoire de Chimie bio-inspirée et d'Innovations écologiques (ChimEco, CNRS/Université de Montpellier), ont permis d'extraire, de sols riches en zinc, plomb, cadmium, cuivre, manganèse, nickel ou palladium, les métaux qui y sont disséminés.

## Une nouvelle filière verte pour l'industrie

Non contentes de remplir leur mission écologique, ces plantes miraculeuses permettent aussi de récupérer des métaux parfois aussi précieux que toxiques. Car ces "hyperaccumulatrices" ont un super-pouvoir: elles sont capables de stocker dans leurs feuilles les métaux lourds... Il ne reste alors plus qu'à les récupérer, grâce à un traitement thermique et chimique 100% écolo. Mieux encore, les petites protégées de Claude Grison s'avèrent aussi d'incomparables auxiliaires pour une opération de chimie très courante : la "réduction des dérivés carbonylés". Un procédé très utilisé dans l'in-



dustrie, mais qui génère beaucoup de déchets et nécessite l'emploi de métaux coûteux. "Le marché est énorme, révèle Claude Grison, car ce process est utilisé dans la fabrication de la plupart des objets du quotidien. Pour la même opération, les procédés utilisant des plantes hyperaccumulatrices sont plus écologiques, et même plus performants".

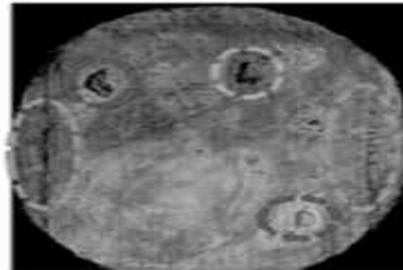
Si performants qu'ils suscitent

l'intérêt grandissant des industriels. Le laboratoire ChimEco a déjà déposé pas moins de 36 brevets sur l'utilisation des écocatalyseurs en chimie. Les domaines d'applications ont innombrables. Biocosmétiques, mais aussi parfums, l'industrie pharmaceutique, biopesticides, ou encore ces "molécules-clefs" dont l'industrie est friande, et dont la plupart proviennent aujourd'hui des dérivés du

pétrole.

"En apportant le financement nécessaire pour développer à grande échelle la production de plantes dépolluantes, c'est l'industrie chimique elle-même qui tirera bientôt vers le haut toute la filière écologique", dit Claude Grison. La dépollution deviendrait ainsi un projet économiquement viable. Une révolution.

## Des ondes térahertz pour sonder les tableaux et les peintures



La science continue de renforcer son arsenal d'analyse d'œuvres d'art. Des chercheurs du laboratoire IMS et de l'université chinoise HUST ont ainsi rejoint des restaurateurs pour adapter les technologies térahertz à l'étude du patrimoine, afin d'observer en détail et sans danger les couches picturales d'un tableau. Ces travaux sont publiés dans la revue *Journal of Infrared, Millimeter, and Terahertz Waves*. L'étude physique et chimique des œuvres d'art pose de nombreuses contraintes: certains tableaux ne peu-

vent être déplacés et l'analyse doit risquer le moins possible de les endommager. Dans ce cadre, des chercheurs du laboratoire d'Intégration du matériau au système (IMS, CNRS/Université de Bordeaux) et de l'université de sciences et technologies de Huazhong, ainsi qu'une restauratrice de l'Atelier des Renaissances ont profité de l'émergence de dispositifs portatifs pour utiliser des ondes du domaine térahertz, c'est à dire d'une fréquence entre 100 GHz et 10 THz. Comme

les ondes optiques, elles peuvent être guidées et focalisées avec grande précision par des lentilles et des miroirs. Émises et détectées par des antennes, elles pénètrent la matière en profondeur.

### Des ondes récupérables de 2 manières

Les vernis et les différentes couches de peinture ne sont alors plus des obstacles.

Ces ondes peuvent être récupérées de deux manières: en transmission, où

elles traversent l'objet, ou en réflexion. Les chercheurs peuvent ainsi s'adapter aux supports des œuvres, car certains, comme le cuivre, ne laissent pas passer les ondes. Des systèmes radars allant jusqu'à 300 GHz ont permis d'analyser des tableaux de très grandes dimensions de l'Atelier des Renaissances en quelques minutes, et ainsi révéler de nombreuses informations: décollement de la couche picturale, traces de restaurations antérieures, fractures et craquelures sous la surface, esquisses... La technique est également sensible à de légers contrastes chimiques, ce qui permet de distinguer des couleurs visuellement proches, mais aux compositions différentes. La méthode a l'avantage d'être transportable, de ne représenter aucun risque pour les utilisateurs, contrairement aux rayons X, et de ne pas endommager les œuvres.

## L'encyclopédie

## DES INVENTIONS

### MÉTIER À TISSER MÉCANIQUE

Inventeur : Edmund Cartwright

Date : 1785

Lieu : Grande-Bretagne

La première machine de Cartwright, vers 1785, était difficile à faire fonctionner car encore en bois et forte imparfaite. Des perfectionnements rapides la mirent définitivement au point en 1787. En 1792, Edmond Cartwright inventa la machine à carder la laine qui faisait augmenter la productivité quotidienne d'un ouvrier.



**ENQUÊTES CRIMINELLES : LE  
MAGAZINE DES FAITS DIVERS**


20h55



**Affaire Fauviaux : insomnies coupables.** Le 24 mai 1995, Stéphanie Fauviaux, étudiante de 18 ans, est découverte étranglée dans l'appartement qu'elle partage avec une copine dans le centre-ville de Lille. Dix-sept ans après le drame, l'ADN de Lylia Legrand, un gendarme de Nice, est identifié sur le peignoir de la victime • **Affaire Bruyas : la maison assassinée.** Le 30 mai 1995, dans le Rhône, la demeure de la famille Bébien est en flammes. Samantha, la fille aînée, apprend avec effroi le décès de ses parents, de son frère de 21 ans, Vincent, et de sa sœur âgée de 17 ans, Aline. Le médecin légiste va révéler qu'ils ont été exécutés avant l'incendie.

**LES SECRETS DE NOS  
PRODUITS PRÉFÉRÉS**


20h55



**Burger, une folie française.** Le succès du fameux sandwich américain en France est tel qu'il figure sur la carte de la grande majorité des restaurants, du fast-food jusqu'aux palaces • **Bonbons, comment font-ils pour rendre accros petits et grands ?** Des industriels ont accepté d'ouvrir leurs portes et de dévoiler les secrets de fabrication. Ils rivalisent d'imagination pour proposer de nouveaux goûts et autres textures • **MDD, faut-il faire confiance aux marques de supermarché ?** Enquête sur leur élaboration et les méthodes pour leur permettre d'afficher des prix plus bas.

**ON L'APPELAIT RUBY**


20h55



**Faustine Tanner, une adolescente, est retrouvée morte, noyée, par les gendarmes à Hasparren, une bourgade tranquille du Pays basque. Qui a pu commettre une telle atrocité ? Rapidement, les soupçons se portent sur la famille Monnier, arrivée depuis peu et dont personne ne sait rien : Claire, la maman, et ses deux jeunes enfants, Margot et Baptiste. La mère de famille se cache depuis des années d'un homme violent lié à son passé.**

**DES RACINES ET DES AILES**


20h55



L'animatrice présente ce numéro depuis le Mont-Saint-Michel, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Un mont entre ciel et mer. Grâce à de nombreux travaux d'aménagement, ce site exceptionnel a retrouvé son caractère insulaire quelques jours par an lors des très grandes marées • De la pointe du Hoc au pont de Normandie. Avec ses 2141 mètres, il a été pendant quelques années le plus long pont à haubans du monde. Julien Bérard, technicien, nous emmène au cœur de cet ouvrage • Au pays de Caux. Entre la Seine et la Manche, la région offre des paysages uniques en France : une succession de champs cultivés, de bocages et surtout de hautes falaises.



# LA SELECTION DU MIDI LIBRE

**UNE JEUNE FILLE DE 90 ANS**


20h55



**Le chorégraphe Thierry Thieû Niang intervient dans un service gériatrique qui accueille notamment des malades atteints d'Alzheimer. Il y anime un atelier chorégraphique devant les patients. Parmi eux, il y a Blanche, âgée de 92 ans et fatiguée. Il y a aussi ceux qui parlent de leur passé et ceux qui semblent coupés du monde. Il se met ainsi à danser avec Blanche, qui a, pour l'occasion, réussi à se redresser sans sa canne. Peu à peu, le contact s'établit entre eux.**

**HIPPOCRATE**


20h55



**Benjamin effectue son premier jour d'internat dans le service de médecine interne de son père, le professeur Barois. Il a tout à découvrir et commence son apprentissage. L'autre interne, un médecin algérien plus âgé, Abdel, se montre plus compétent et plus humain. Une nuit qu'il est de garde, Benjamin est appelé au chevet de Lemoine, un alcoolique, qui se plaint d'une forte douleur. Faute d'équipement en état de marche, Benjamin se contente de lui administrer un antalgique. Le lendemain, Lemoine est mort. Ses supérieurs couvrent son erreur mais Abdel a des doutes. La veuve de Lemoine insiste, pose des questions. Benjamin craint pour son avenir...**

**RECHERCHE APPARTEMENT  
OU MAISON**


20h55



**Vincent, pianiste professionnel de 34 ans, accompagne les plus grands artistes en tournée. Après avoir vendu son appartement, il recherche un logement spacieux dans lequel il se sentira bien et permettant d'accueillir son instrument fétiche. Stéphane Plaza lui vient en aide. Béatrice, professeure de marketing de 52 ans, se partage entre Poitiers où vit sa famille et La Rochelle, où elle enseigne. Aujourd'hui, Béatrice et son mari souhaitent investir dans un appartement plus grand à La Rochelle. Thibault Chanel tente de répondre aux critères du couple. Laura, fleuriste de 24 ans, et Aymeric, magasinier de 23 ans, vivent dans un deux pièces près de Dijon. Actuellement locataires, ils ont décidé de faire le grand saut.**

**NEW YORK UNITÉ  
SPÉCIALE**


20h55



**Zoe White, salariée dans une grande banque d'affaires, porte plainte contre l'un de ses clients, le milliardaire Eli Colton qu'elle accuse de viol. Roger, le patron de la jeune femme, lui déconseille fortement de s'opposer à celui qu'on surnomme « Le Roi de Wall Street ». Carisi et Rollins se rendent dans les bureaux de Colton pour l'interroger. Les enquêteurs découvrent qu'une autre jeune femme a déposé une plainte contre l'homme d'affaires.**



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : direction@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef : Kahina Hammoudi  
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87  
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16  
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger  
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28  
Bureau de Constantine :  
100, rue Larbi Ben M'hidi -  
Constantine -Tél./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba  
24 rue Med-Khemisti  
Tél. : 038.86.11.57  
Bureau de Tizi-Ouzou  
Cité Mohamed-Boudiaf  
BT 29 A  
Nouvelle-Ville T. O.  
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre  
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha  
Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

# PIPPA MIDDLETON ET JAMES MATTHEWS

## JEUNES MARIÉS : LEUR LUNE DE MIEL SANS FIN

*Deux semaines après leur départ de Grande-Bretagne, Pippa Middleton et James Matthews ne sont pas pressés de rentrer... À mariage de millionnaires, lune de miel de millionnaires !*

*Deux semaines après leurs noces célébrées le 20 mai 2017 entre l'église d'Englefield et le jardin des Middleton à Bucklebury, Pippa Middleton (33 ans) et James Matthews (41 ans), désormais mari et*

*femme, ne semblent guère pressés de retrouver la campagne anglaise du Berkshire - ni les rues de Londres. Dans la foulée de son mariage grand luxe, le couple s'est*

*offert un voyage de noces pas vraiment économique, ni en budget, ni en kilomètres. Patron d'un prospère fonds d'investissement qu'il a lui-même créé, James Matthews a de quoi offrir à sa belle, dont*



### ARIANA GRANDE

**FIANCÉE ? LA BAGUE AU DOIGT DE LA CHANTEUSE SÈME LE DOUTE**

Tout au long du concert One Love Manchester, l'interprète de *Side To Side* n'a eu de cesse de répéter que seul l'amour pouvait triompher du mal. Il n'en fallait pas plus aux internautes pour espérer que la jolie brunette se saisisse de l'occasion pour annoncer une bonne nouvelle... En couple depuis plusieurs mois avec le rappeur Mac Miller, elle est apparue ce soir-là avec une jolie bague au doigt ! Immédiatement, les twittos ont imaginé que le couple s'était fiancé.

### DAVID HALLYDAY

**AVEC SON FILS QU'IL NE MONTRE PRESQUE JAMAIS, CAMERON**

Une rare photo de famille qui aurait presque pu passer inaperçue. David Hallyday s'affiche aisément avec ses deux superbes filles Ilona (22 ans) et Emma (19 ans), un peu moins avec son plus jeune fils Cameron. Il a fait une rare exception le mois dernier.

Fajr	03h27
Dohr	12h47
Asr	16h39
Maghreb	20h09
Icha	21h51

PROCÈS DE GDEIM IZIK

## DES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX DÉNONCENT DES IRRÉGULARITÉS



Plus d'une douzaine d'observateurs internationaux présents lundi à la reprise à Rabat du procès des prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik ont dénoncé les nombreuses irrégularités constatées.

La présidente de l'association Sogaps Sahara, Maité Isla, présente à ce procès, a dans une déclaration collective publiée sur le site de son association, dénoncé les irrégularités dans les règles de procédures appliquées lors de ce procès qui se

déroule à Rabat alors que l'incident a eu lieu à Laayoune, ce qui pose la question de la compétence territoriale du tribunal, souligne la même source.

La déclaration de ce collectif d'observateurs internationaux indique également que la défense nommée d'office par la Cour le 16 mai dernier a entamé son travail sans avoir le moindre contact avec les accusés ni étudié leurs dossiers.

Les observateurs internationaux ont dénoncé également le retard injustifié

dans ce procès qui a commencé en 2013 et qui est actuellement à sa 5<sup>e</sup> édition après plusieurs reports avant de dénoncer par ailleurs la détention arbitraire de 6 ans et demi sur la base d'une décision annulée par la Cour de cassation ce qui représente dans ce cas, a-t-on ajouté, la violation du droit à la présomption d'innocence.

Les observateurs ont également rapporté dans leur déclaration avoir été soumis à des mesures sécuritaires exceptionnelles ou leurs documents d'identité ont été photographiés par des personnes non identifiées en dehors de la Cour en plus de l'interdiction de faire entrer à la salle d'audience tout type d'appareil électronique. Il (le collectif) ajoute que les familles des prisonniers affirment avoir subi des agressions et des blessures graves.

Le collectif d'observateurs internationaux informe, enfin, la communauté internationale de la violation systématique de la procédure régulière ainsi que des droits de l'homme et par conséquent, il demande la protection de ces prisonniers politiques sahraouis par les Nations unies et par les institutions internationales compétentes.

Les 24 prisonniers politiques sahraouis ont été arrêtés, torturés et condamnés à de lourdes peines sur la base d'aveux

obtenus sous la torture en raison de leur participation au camp de protestation sahraoui de Gdeim Izik en 2010.

Le dernier procès de ces prisonniers politiques en date du 16 mai a été marqué, rappelle-t-on, par l'expulsion violente de deux avocates de la défense.

### CRÉATION D'UNE AGENCE DE TOURISME ET DE VOYAGE UN DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EXIGÉ

La création d'une agence de tourisme et de voyages et désormais soumise, entre autres, à la condition de l'obtention d'un diplôme d'études supérieures.

En effet, un décret exécutif, daté du 15 mai 2017 et paru au Journal officiel numéro 30, fixe les conditions de création et les modalités d'exploitation des agences de tourisme et de voyages.

Selon ce décret, la création d'une agence de tourisme et de voyages, en vue de son exploitation, est subordonnée à l'obtention préalable d'une licence d'exploitation délivrée par le ministre chargé du tourisme.

A cet effet, l'obtention d'une licence d'exploitation d'une agence de tourisme et de voyages est soumise aux conditions suivantes:

- 1- être âgé de vingt et un (21) ans, au moins ;
  - 2- justifier d'une aptitude professionnelle en rapport avec l'activité touristique, attestée, au moins, par :
    - soit une licence en tourisme délivrée par un établissement d'enseignement supérieur ;
    - soit une licence d'enseignement supérieur et une ancienneté d'une (1) année dans le domaine du tourisme ;
    - soit un diplôme de technicien supérieur en tourisme ou hôtellerie et une ancienneté d'une (1) année dans le domaine du tourisme.
- Lorsque le demandeur ne remplit pas les conditions d'aptitude prévues ci-dessus, il doit bénéficier de la collaboration permanente et effective d'une personne physique répondant à ces conditions :
- jouir de ses droits civils et civiques ;
  - être de droit algérien, dans le cas d'une personne morale ;
  - ne pas être déjà titulaire d'une licence d'exploitation d'agence de tourisme et de voyages.

Par ailleurs, la création et les modalités d'exploitation d'une agence de tourisme et de voyages ne se limite pas qu'aux conditions citées, d'autres mesures sont également prévues par le décret exécutif signé par l'ex-Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

### APPLICATION "ADHAN ALGÉRIE" LANCÉ SUR SMARTPHONES ET TABLETTES

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a lancé l'application "Adhan Algérie" (Adhan El-Djazair Errasmi) sur tous les supports disposant d'un système Android, tels que les smartphones et tablettes électroniques, a indiqué hier un communiqué du ministère.

L'application "Adhan El-Djazair Errasmi" a été lancée en collaboration avec la société "ITcomp" sur tous les supports disposant d'un système Android, à l'instar des smartphones et tablettes électroniques via "Play store", précise le communiqué.

Ladite application permet de diffuser quotidiennement un appel à la prière typiquement algérien, les horaires officiels de prière, l'heure de l'imsak et celui de l'iftar durant le mois sacré, le calendrier hégirien et les fêtes religieuses et nationales, outre le "dicton du jour" (Hikmet Elyoum) et des événements historiques nationaux et renvoie au site électronique officiel du ministère, ajoute la même source.

"Adhan El-Djazair Errasmi" est la première application en Algérie consacrée aux horaires officiels de prière adoptés par le ministère et récités par des muezzins algériens.

FAITES LE PLEIN DE JEUX PENDANT RAMADHAN

## MOBILIS VOUS OFFRE VOTRE ADHÉSION AU CLUB VIP "MOBILISTORE"



Mobili, durant tout le mois sacré de Ramadhan, accompagne ses clients prépayés et postpayés, et leur offre la possibilité d'adhérer gratuitement à son club VIP - MobiliStore - et de bénéficier de l'éventail de jeux proposés. Ainsi, les clients Mobilis, peuvent souscrire gratuitement au club VIP de son portail de jeux pour mobiles MobiliStore, et profiter gratuitement d'un nombre illimité de téléchargement de jeux passionnants

et ludiques, ainsi que des réductions allant jusqu'à 80 % sur l'achat des fonctionnalités optionnelles depuis leur compte client Mobilis. Les clients peuvent souscrire au service MobiliStore de Mobilis via : Portail Web par l'URL : store.mobilis.dz Portail Wap par l'URL: wap.store.mobilis.dz Application Mobile (ODP) téléchargeable sur: store.mobilis.dz ou le play store. Profitez-en ! Saha Ramadhankoum.